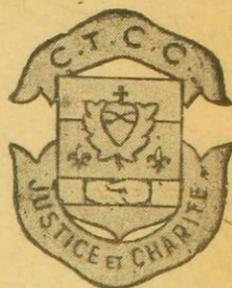




# TRAVAIL

5¢



VOLUME XX — No 2

Organe officiel de la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada

MONTREAL

FEVRIER 1944

## A qui reviennent, de droit, les fruits du progrès technique?

Une fois acquis le fait que la meilleure augmentation de salaire, la plus permanente et la seule comptant vraiment soit celle qui s'accompagne d'une augmentation de la productivité ou rendement du travail; une fois ainsi établi l'avantage qu'a l'ouvrier à favoriser le progrès technique plutôt que de s'y opposer, précisément parce qu'il permet cette sorte de miracle: augmenter le salaire en diminuant le coût de production ou sans l'élever; une fois tout cela dit, le problème, du point de vue de l'ouvrier, n'est pas complètement réglé.

Il lui reste encore à savoir s'organiser pour pouvoir, ainsi que je le disais le mois dernier, "revendiquer une large part de ces progrès". Car l'expérience du passé prouve malheureusement — et c'est ce qui a dégoûté trop souvent le monde ouvrier du progrès technique — que dans bien des cas le capitaliste réussit à s'assurer la part du lion. Il le fait soit en rajustant les salaires à la baisse, une fois les nouveaux procédés de travail à haut rendement introduits dans l'usine, soit en se servant du monopole pour maintenir sur le marché des prix abusifs.

Mais que doit, exactement, revendiquer l'ouvrier? A quoi a-t-il droit?

### La thèse marxiste

Dans ce cas, comme dans celui de la production en général, les communistes marxistes s'empressent de revendiquer pour l'ouvrier le droit de bénéficier de tout l'accroissement résultant du progrès. C'est au travailleur seul, selon eux, que revient le mérite de ce progrès et seul, en droit, il peut donc participer aux fruits.

Cette thèse, qui a été depuis longtemps réfutée, puis revisitée d'ailleurs par les communistes eux-mêmes, pour ce qui concerne la production en général, trouve davantage d'adeptes, même dans les milieux non communistes, quand il s'agit de l'accroissement de revenu rendu possible par de nouvelles inventions. Comme on estime généralement la part du patron déjà assez grosse, on a peine à accepter qu'il puisse être amené à la grossir encore.

Mais il ne faut pas mêler ici la question de droit ou de justice aux questions de charité. Si la part du patron est déjà plus grosse que ce dont il a besoin, l'Eglise est là pour lui faire un devoir de munificence (faire travailler des gens avec son surplus en créant des entreprises) ou de charité pure et simple (donner à ceux qui n'ont pas le nécessaire — il y en aura toujours même dans un ordre social juste).

### Le plein sens du mot travailleur

La question droit ou justice se fonde non pas sur ce que chacun a déjà, mais sur le rôle que chacun a joué dans la réalisation des nouveaux progrès. Et pour montrer la fausseté de la thèse qui veut tout réserver à l'ouvrier, prenons en exemple le cas le plus favorable à l'ouvrier: celui d'une augmentation de la productivité due non pas à des machines, mais à une meilleure utilisation de la force de travail ouvrière par des procédés dits d'organisation scientifique du travail. La thèse contraire au marxisme n'est pas différente ici d'ailleurs de ce qu'elle est pour la production en général.

L'on comprendra d'abord qu'il faille généraliser le mot travail à son sens le plus large. Il est évident que le travailleur au sens restreint, le travailleur manuel, n'est pas le seul artisan de ce progrès. Il exécute; et sans lui, sans sa bonne volonté et sa compréhension, on ne pourrait rien. Mais sans le travail de l'inventeur qui a découvert les procédés nouveaux par de longues études, qu'aurait-on pu faire? Comment aurait-on pu installer ces nouvelles méthodes, dont le résultat théorique le plus immédiat est de permettre l'accroissement général de telle production, ce qui veut dire plus de bien-être pour un plus grand nombre? Une usine ne peut rien produire sans bras, mais que peut-elle fournir sans tête dirigeante? Que peut faire un orchestre sans chef pour le diriger ou une armée, sans général et sans tacticien?

Or pour qu'il existe des inventeurs et des dirigeants qui permettent de produire davantage dans l'intérêt des ouvriers, c'est-à-dire de la majorité encore plus que de la minorité, il

Suite à la page 7

## Sale besogne des Internationaux

L'Union internationale vient de découvrir qu'il y a une industrie du textile dans la province de Québec, et que les ouvriers de cette industrie sont au nombre des salariés les plus mal payés. A entendre ses chefs, des inconnus hier encore dans notre monde ouvrier, les syndicats catholiques seraient les responsables de cette situation. La "députation" de Montréal s'est éveillée en sursauts, et, se croyant en temps d'élections, elle donne son "entier support" à l'Internationale, espérant s'assurer par quelques déclarations démagogiques des milliers de votes.

Par malheur pour les députés en question et par bonheur pour les ouvriers, pendant que l'Union internationale s'occupait des salariés les mieux payés de la province, dédaignant les pauvres gueux du textile, et que la "députation" dormait, les syndicats catholiques travaillaient jour et nuit pour leurs frères et leurs soeurs du textile, ouvriers et ouvrières à bas-salaires, aux journées de travail toujours incertaines, incapables, par conséquent, de payer régulièrement des contributions suffisantes à la bonne marche d'une union ouvrière. Les chefs de notre mouvement syndical, eux, se sont consacrés, corps et âme, à cette noble tâche de libération de leurs frères et de leurs soeurs, non pas depuis un an, non pas depuis que le travail est devenu incessant dans l'industrie du textile à cause de la guerre, mais depuis dix ans, aux pires heures du chômage.

Tant d'efforts et de dévouement ont-ils été vains pour les ouvriers du textile de notre province? Un tableau comparatif des salaires et conditions de travail de 1936 et de 1943 suffit pour donner une idée exacte des améliorations apportées.

En 1936, l'employé à l'ouvrage général recevait, par quinze jours de 120 heures de travail, \$17.80.

En 1943, le même employé, par quinzaine de 96 heures, reçoit \$43.60, donc amélioration de plus du double.

En 1936, le tisserand recevait par quinzaine \$25.00 en 1943, il reçoit \$60.00. Encore ici plus du double.

En 1936, le mécanicien textile recevait 38 cents l'heure; en 1943 il reçoit 63 cents l'heure.

En plus, tous les ouvriers bénéficient d'un boni de vie chère de \$3.30 par semaine.

Ces améliorations, nous le savons nous-mêmes,

ne constituent pas pour les ouvriers et les ouvrières du textile une vie d'abondance, loin de là. Elles marquent cependant un progrès réel qui prouve de toute évidence le bon travail accompli par la Fédération Nationale des ouvriers du Textile, une filiale de la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada.

Il y a plus: Les relations entre les employeurs et les employés se sont considérablement améliorées. Si, aux débuts, la Fédération s'est vue forcée de recourir à la grève, en 1937, aujourd'hui, elle a obtenu la reconnaissance officielle du bureau-chef de Montréal de la Dominion Textile, bien avant l'intervention de l'Internationale. Ses syndicats de Montmorency, Drummondville, Sherbrooke et de Magog jouissent également de la reconnaissance officielle. Les employés de Montréal et de Valleyfield bénéficieraient depuis un an des mêmes avantages, n'eût été l'intervention intempestive de l'Union internationale qui est venue jeter la confusion dans les rangs des ouvriers dans l'espoir de prendre la place des syndicats et de récolter ce que d'autres avaient semé.

Encore une fois, le sort des employés du textile est loin d'être l'idéal. Nous avons besoin du concours de toutes les bonnes volontés. Nous ne refusons pas l'appui de la "députation". Cependant cette intervention doit être intelligente et propre à aider les ouvriers et ouvrières du textile, non à favoriser uniquement une organisation ouvrière qui ne désire qu'une chose: détruire tout ce que nos syndicats ont édifié au prix d'efforts et de sacrifices pour assurer le relèvement matériel et moral des ouvriers et des ouvrières de chez nous et établir les bases d'une collaboration intelligente, loyale et confiante entre le travail et le capital.

L'entente, la collaboration, le progrès dans la justice, l'ordre et la paix, certains chefs ouvriers en ont horreur. Pourquoi? C'est que leur objectif n'est pas, à proprement parler, le bonheur de la classe ouvrière, leur but est ailleurs. S'ils s'occupent des classes laborieuses, ce n'est pas pour amener la justice et la paix entre les classes de notre société, c'est pour semer la confusion et préparer ainsi la révolution. Les grandes unions ouvrières seraient bien avisées d'entreprendre la "purge" qui s'impose.

PIT MARTEL

## La fin d'un "racket"

### La rage du Congrès Canadien du Travail

Avoir organisé les employés de tramways, la police et nombre d'employés municipaux à Montréal et dans d'autres municipalités et ne plus pouvoir les mettre en grève; se voir obligé en plus de perdre l'affiliation de l'union des constables de Montréal et d'autres municipalités, il y avait de quoi faire rager les chefs du Congrès Canadien du Travail.

### La crise des Unions Internationales

Par l'interdiction du droit de grève aux employés syndiqués de tous les services d'utilités publiques, de même que dans toutes les industries à organiser à l'avenir, à moins d'avoir syndiqué 60% des ouvriers d'une usine, prouvé par les livres du syndicat et même alors, en cas d'un différend avec l'employeur, par l'impossibilité des employés de faire la grève, avant d'avoir soumis leurs griefs à l'arbitrage obligatoire et pas avant 14 jours après

tel arbitrage; devant cette nouvelle procédure, très sévère, il y avait de quoi aussi provoquer une crise au sein des unions internationales.

Il y avait de quoi les diviser, faire hurler de rage leurs chefs de gauche comme les Fournier, les Haddow, les Villeneuve; il y avait de quoi les ranger momentanément aux côtés des chefs dépités du C.C.T. pour crier ensemble leur colère contre les bills 2 et 3, contre le gouvernement qui les a votés et contre ceux qui les ont approuvés, les "fameux syndicats catholiques" et la Fédération provinciale du Travail.

### La farce de l'assemblée du Forum

Et c'est le Forum, y pense-t-on, qui fut le témoin de cette commune colère! Assemblée de 3 ou 4 mille personnes composée de cégéeffistes, de communistes, de communistes, de badauds et aussi d'unionistes, évidem-

Suite à la page 7

Hommages aux syndicats du diocèse de St-Hyacinthe (Voir pages 11-12-13-14 et 15)

# A travers les revues et les journaux

par L. BOVY, ptre

## Les grèves de Montréal

Les fonctionnaires de la ville de Montréal sont retournés au travail. La grève avait assez duré. C'est avec plaisir que le public a appris cette nouvelle. D'ailleurs, les principaux intéressés, grévistes et contribuables de la métropole, y trouveront momentanément profit.

**Les deux grèves ont donné lieu à une attitude contradictoire de la part des autorités provinciales.** Elles ont aussi montré une grande faiblesse. Faiblesse que de rendre les armes sans combattre devant les exigences des pompiers et des policiers qui firent une grève légale selon les lois ouvrières actuellement en vigueur dans notre province, mais tout à fait contraire au bon sens et à l'ordre public; hésitation peut-être à régler les cas des fonctionnaires dont les services étaient moins indispensables.

Nous n'avons pas approuvé le principe de la grève des fonctionnaires municipaux, mais les circonstances dans lesquelles ils l'ont déclarée, la modicité de leur traitement comparativement aux salaires des pompiers et des policiers, les difficultés même qu'ils ont rencontrées dans la recherche d'un compromis nous ont naturellement inclinés à sympathiser avec eux.

**L'entente signée entre la commission municipale de Québec et les représentants des grévistes nous paraît acceptable.** Elle ne peut plaire à tous les fonctionnaires. Personne ne s'y attendait. Cependant, dans l'ensemble, nous croyons que, si de part et d'autre on fait preuve de bonne volonté, il y aura moyen d'améliorer la situation économique d'un bon nombre d'employés de la ville de Montréal dont le salaire est absolument insuffisant.

D'ailleurs le cas de Montréal n'est pas unique. **A peu près partout**, — il y a sans doute des exceptions que nous serions heureux de signaler — **les employés des municipalités sont mal rétribués.** Les causes de ce mal? Elles sont nombreuses. Signalons-en deux aujourd'hui: le patronage politique qui favorise le doublement ou le triplement des fonctions, la grande crise qui a gonflé la dette d'une foule de municipalités obligées de subvenir aux besoins les plus pressants des chômeurs. Un fait reste: c'est que, dans les administrations municipales, les "collets blancs" sont toujours ceux qui écotent. Et plusieurs vivent sans jamais être en mesure de se fonder un foyer et de faire vivre convenablement leur famille. Aussi, cette classe de notre société a-t-elle besoin de la protection et de la sympathie continuelles de l'opinion publique.

André Roy, Les grèves de Montréal, l'Action Catholique, vendredi 14 janvier 1944.

## Les Syndicats catholiques au Basutoland

"Nos lecteurs qui ont parcouru le supplément du 16 janvier ont peut-être lu une lettre du R. Père Odilon Che-

vrier, O.M.I., missionnaire au Basutoland. Il y est question de syndicats catholiques. Voici le passage de cette lettre qui nous intéresse particulièrement:

"Je pense aussi à organiser, avec les confrères, un syndicat pour nos noirs qui travaillent dans les mines d'or de Johannesburg. Nous avons 100,000 hommes du Basutoland, du Swaziland et du Bechuanani qui travaillent continuellement dans les mines d'or et ailleurs, et leurs salaires, d'après les autorités du pays, ne sont pas suffisants. Le gouvernement, tant du Basutoland que du sud de l'Afrique, travaillent à leur obtenir de plus hauts salaires et sans aucun doute une forte union de mineurs aiderait au bien général".

Voilà comment essaient les idées. Un religieux canadien-français missionnaire en Afrique songe à grouper ses ouailles dans un syndicat catholique fondé sur les mêmes principes que les nôtres, c'est-à-dire sur la doctrine sociale de l'Eglise. On voit qu'elle pourrait être l'influence de tels organismes dans la restauration du monde, si tous les ouvriers catholiques s'unissaient partout.

André Roy, La vie syndicale catholique, l'Action Catholique, lundi 17 janvier 1944.

## Liturgie en langue vulgaire

Une langue vivante semble nécessaire pour encourager les laïcs à participer aux offices liturgiques. Il ne s'agit pas de révolution mais d'un sujet à étudier qui pourra être soumis à Rome. Celle-ci n'y est pas d'ailleurs irréductiblement opposée.

Le plan dans ses grandes lignes aurait été préparé par 14 prêtres et deux laïcs d'Angleterre. Le but serait de faire bénéficier l'ensemble des fidèles des trésors de la liturgie qui serait aujourd'hui un livre fermé à la plupart.

Sauf pour les formules sacramentelles, ils envisageraient la langue vulgaire dans l'administration du baptême et de l'extrême-onction. Ces rites destinés à éclairer l'esprit et à exciter les émotions gagneraient à être compris des auditeurs.

Le Rituel si riche de bénédictions pour une foule d'objets utilisés à l'usine, à la maison, aux champs est peut-être le livre le plus fermé et il le restera aussi longtemps qu'on ne comprendra pas davantage.

Les vêpres auxquelles on préfère les autres exercices de dévotion, n'effraient pas tant par les difficultés du chant que par le peu d'intérêt qu'il y a pour une foule à s'asseoir et à écouter un office auquel elle ne comprend rien et auquel elle ne prend aucune part. En langue vulgaire, la foule y pourrait prendre part, connaître et aimer les psaumes, les hymnes; en même temps elle se déferait de ces cantiques et de ces prières trop à l'eau de rose.

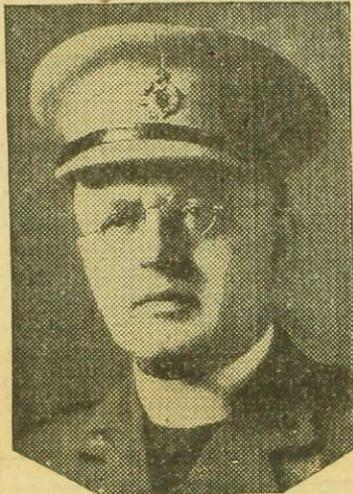
Le respect au saint sacrifice

de la messe commande presque de garder en latin la partie dite à voix basse, surtout le Canon. Mais le début appelé messe des Catéchumènes gagnerait à être mis à la portée de tous.

Pour garder le latin, on a suggéré l'enseignement du latin dans les écoles: en pratique, c'est peu pratique. On a aussi recommandé la distribution des textes en langue vulgaire. C'est déjà beaucoup mieux; mais l'ensemble des gens aime mieux suivre des yeux et des oreilles que de s'embarasser d'un livre et y regarder tout le temps de l'office. Le Christ en instituant le culte ne l'a-t-il pas institué de façon à frapper les sens. Au début de l'Eglise, n'a-t-on pas abandonné le grec pour le latin parce que celui-ci était devenu la langue vulgaire?

Hayes, T., Vernacular in the Liturgy — Aid to Corporate Worship, The Social Forum, Vol. VIII, déc. 1943.

## Aumônier promu



Le major abbé Georges Côté, M.B.E., de retour au pays, vient d'être promu au grade de lieutenant-colonel. La C.T.C.C. offre à son aumônier ses plus vives félicitations.

## Pharmacie PINSONNAULT

1390 Ontario Est, coin Plessis MONTREAL

Tél. AMherst 5544 - CHerrier 0370

CLairval 7902

## Aquila Lapointe

ASSURANCES

4466, rue LaFontaine

Maison neuve Montréal

# MINISTÈRE DU TRAVAIL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC

## Salaires et Conditions de Travail

Loi de la convention collective  
Loi du salaire minimum  
Cédules des justes salaires pour les travaux du gouvernement  
Service de conciliation et d'arbitrage  
Loi du repos hebdomadaire.

Honorable Edgar ROCHETTE, C.R.,  
Ministre

## Sécurité

Loi des établissements industriels et commerciaux  
Loi des édifices publics  
Loi des paratonnerres  
Loi des mécaniciens de machines fixes  
Loi des appareils sous pression  
Loi des mécaniciens en tuyauterie.

J. O'Connell MAHER,  
sous-ministre adjoint

## Prévoyance sociale

Loi des accidents du travail  
Service de placement provincial  
Loi des pensions aux aveugles de Québec  
Loi de l'assistance aux nécessiteuses.

Gérard TREMBLAY,  
Sous-ministre

# Farquhar Robertson

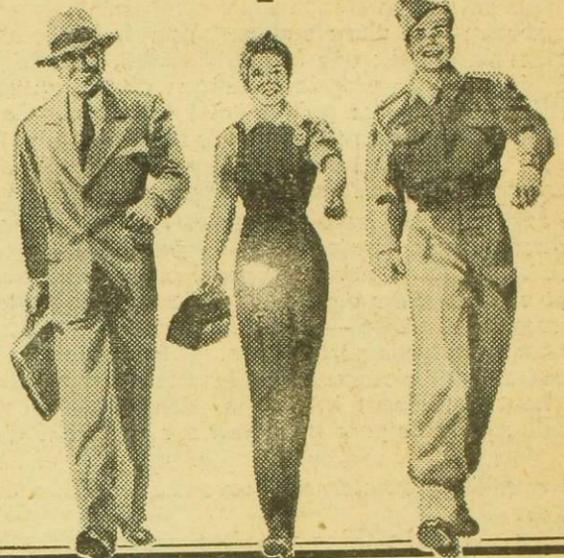
Limitée



Les principaux marchands de charbon à Montréal

614 ouest, rue St-Jacques  
(Carré Victoria)  
MA. 7511

## Tous pareils!



LES CANADIENS se ressemblent tous sur un point très important: ils savent penser par eux-mêmes et faire preuve d'initiative en temps et lieu. C'est là une caractéristique de notre nation.

Un peuple servile et sans énergie n'aurait pu édifier un pays comme le nôtre. Il fallait des hommes courageux pour défricher nos forêts, pour découvrir et exploiter nos mines, pour construire nos fermes et nos usines, nos villes et nos villages — pour créer un standard de vie qui fait aujourd'hui l'envie du monde entier. La grandeur du Canada repose sur l'assurance et l'initiative dont savent faire preuve ses citoyens. Ces qualités constituent des bases solides pour l'édification du monde de demain.

Qu'est-ce que L'INITIATIVE PRIVÉE?  
C'est le désir naturel qu'a tout homme de faire son chemin dans la vie, en autant que ses aptitudes le lui permettent; c'est l'instinct qui a permis d'établir sur ce continent le niveau de vie le plus élevé dont puisse jouir n'importe quel pays au monde. C'est l'esprit de la démocratie véritable...

## LA BANQUE ROYALE DU CANADA

# Courtes nouvelles de . . .

## SAINT-PACOME

Tous les membres du Syndicat de l'industrie du bois de Saint-Pacôme ont assisté dernièrement à une magnifique journée d'études syndicales. Un délégué de la Fédération, M. F.-X. Légaré, avait la charge de diriger les différentes séances. Au cours de l'avant-midi, les membres ont étudié la question syndicale sous ses principaux angles et, d'une manière toute particulière, la procédure de la tenue des assemblées. Au début de l'après-midi, M. Légaré réunit les directeurs du Syndicat pour discuter et envisager les points essentiels qui relèvent de la direction du Syndicat. En assemblée plénière, ensuite, on expliqua aux membres ce qui regarde la régie externe du Syndicat. Plusieurs résolutions furent votées dont l'une adoptait la nomination de M. Paul Milliard comme directeur de la Fédération au bureau fédéral. Les syndiqués de Saint-Pacôme furent enchantés de leur journée d'études et sont déjà résolus d'en tenir une autre prochainement. Un cercle d'études a été formé qui devra se réunir deux fois par mois.

## TROIS-PISTOLES

Depuis le milieu du mois de décembre, la petite ville des Trois-Pistoles possède un Syndicat, un autre qui vient s'ajouter à la liste des Syndicats de l'industrie du bois Inc. La Fédération de cette industrie déléguait M. Thomas Alexandre, secrétaire général de la Fédération et M. F.-X. Légaré, organisateur, pour assister à la première réunion. En cette circonstance, les orateurs n'ont pas manqué de féliciter les employés de l'industrie du bois des Trois-Pistoles pour leur sens social sans cesse en éveil; ils félicitèrent encore les employeurs de l'endroit qui n'ont voulu nuire en rien à l'organisation, mais, qui, bien au contraire, l'ont encouragée fortement, sachant que l'ouvrier organisé par le Syndicat travaille pour développer la prospérité de l'industrie, chose indispensable à son bien-être personnel.

L'assemblée était sous la présidence de M. André Deschênes. Au cours de la réunion, les officiers de la Fédération ont procédé à l'initiation des membres du nouveau Syndicat, à l'élection et à l'installation des officiers temporaires et ont demandé l'incorporation à l'hon. Secrétaire de la province, leur affiliation à la Fédération, à la C.T.C.C. et au Conseil général des Syndicats de la ville de Québec. Tous les syndiqués ne doivent-ils pas se réjouir de la naissance d'un groupement aussi prometteur que le Syndicat des Trois-Pistoles?

## LUCEVILLE

Les membres du Syndicat de Luceville ont reçu récemment une substantielle augmentation dans leurs salaires. En effet, au cours du mois de décembre, le Syndicat obtenait du Conseil régional une hausse appréciable de salaires pour les employés de la Compagnie de bois de Luceville Ltée. L'organisateur qui nous

fait tenir ces lignes profite de l'occasion pour inviter tous les syndiqués de Luceville à maintenir fortement leur groupement et pour demander aux retardataires de joindre les rangs du Syndicat qui est toujours en mesure de les aider.

## PRICEVILLE

Une magnifique assemblée générale de tous les membres du Syndicat avait lieu à Priceville au début du mois de janvier, sous la présidence de M. Alcide Soucy. On notait la présence de M. Alfred Deschênes, président du Syndicat de Matane, qui voulut bien porter la parole et ne manqua certes pas d'intéresser son auditoire au plus haut point. Au cours de cette même assemblée, il fut décidé de déléguer aux journées d'études de Sherbrooke, MM. Adrien Lantagne et Napoléon Lévesque. Il est à souhaiter que de si intéressantes assemblées générales se renouvellent afin de susciter de nouvelles adhésions au syndicat et prouver de la sorte que le but poursuivi par le mouvement syndical chez nous n'est pas inutile.

## RIMOUSKI

De Rimouski, M. F.-X. Légaré nous fait parvenir d'intéressantes nouvelles qu'il nous fait toujours plaisir d'inclure dans *Le Travail*. Et nous en profitons pour remercier M. Légaré de l'intérêt qu'il porte au journal. Les activités des Syndicats de Rimouski sont nombreuses. Notons en premier lieu celles des **Barbiers-coiffeurs et coiffeuses**. Dernièrement se tenait à l'hôtel de ville une assemblée générale de tous les membres de ce groupement. La réunion était sous la présidence de M. Ernest Doucet. Plusieurs questions importantes pour la profession furent discutées et suivies avec intérêt par tous les membres. Une résolution a été adoptée pour que le Syndicat demande son affiliation à la C.T.C.C., à la Fédération des barbiers-coiffeurs de la province et au Conseil général de Québec. Tous connaissent l'importance de ces affiliations. M. Légaré nous fournit également quelques renseignements relatifs à l'industrie du bois. Au début de janvier, les membres du Syndicat de cette industrie furent convoqués pour une importante réunion. Une journée d'études aura lieu le 30 janvier. Deux délégués, MM. Joseph Santerre et Emilio Duchêne, assisteront aux journées d'études de la C.T.C.C., à Sherbrooke. Une trentaine de membres ont déjà donné leurs noms pour faire partie d'un comité d'habitation, en vue de la formation d'une coopérative de construction à Rimouski et dans les paroisses environnantes. Soulignons aussi que M. Légaré recommande de lire attentivement le journal *Le Travail*. Chacun y trouvera son profit.

En ce qui regarde le Syndicat des Métiers de la construction de Rimouski, notre correspondant nous fait savoir que les membres de ce Syndicat furent fort heureux d'apprendre à une de leurs récentes assemblées que leurs salaires avaient été augmentés

à la suite d'une décision du Conseil régional du travail, et ceci, à la demande de leur Syndicat. Il fut aussi question d'allocations familiales, de coopérative de construction, de programmes radiophoniques, de cotisations et de délégation aux journées d'études. Les membres ont raison d'être fiers de leur union.

## Coopérative de construction

Après nous avoir mentionné quelques faits intéressants en rapport avec le calendrier que la Fédération a fait imprimer pour l'année 1944, notre correspondant de Rimouski nous fournit des détails sur la Coopérative de construction qu'on projette de fonder dans la région. "Un des meilleurs services que nous puissions rendre à tous nos membres et à la population en général, souligne M. Légaré, est de donner un **vrai chez-soi** aux locataires et nous croyons que l'union seule peut nous permettre d'atteindre cet idéal." Ce rêve peut se réaliser comme il s'est réalisé à Montréal pour la **citée-jardin**, à Asbestos, à Saint-Sacrement et ailleurs. Ce droit de propriété, continue notre correspondant, et les moyens d'y arriver ne sont-ils pas un des nombreux aspects de la question sociale que nos Syndicats ont toujours eu conscience d'améliorer?

M. Légaré nous informe que plusieurs personnes de toutes catégories et de toutes profes-

sions ont déjà donné leurs noms pour faire partie de cette Coopérative. On a songé au nom **La Rimouscoise**, coopérative de construction, pour désigner le nouvel organisme. "Le but de cette nouvelle coopérative, nous dit M. Légaré, sera de promouvoir le logement sain et économique pour les personnes à revenus modi-

ques et à fortes charges de familles. Il sera aussi un moyen pour la classe moyenne d'accéder à la petite propriété. S'il est juste de dire: Un peuple bien logé est un peuple heureux! il est également juste de dire: Une famille bien logée est une famille heureuse."

(Suite à la page seize)

206, rue Du Pont

Tél. : 4-4641

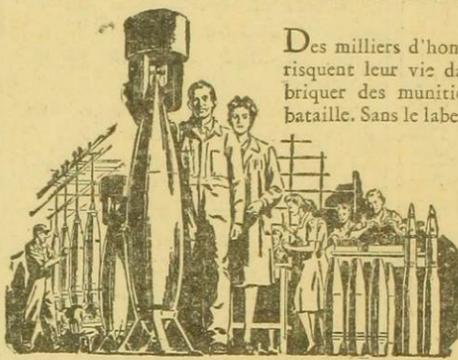
**LA CIE DROLET**  
**F. X. DROLET**

FABRICANTS D'ASCENSEURS  
TOUTE REPARATION MECANIQUE

Spécialités : Bornes-fontaines, Soudure électrique et autogène.

## Des munitions

### POUR LES NATIONS UNIES



Des milliers d'hommes et de femmes à l'arrière risquent leur vie dans une foule d'usines, à fabriquer des munitions pour tous les fronts de bataille. Sans le labeur incessant et périlleux de ces hommes et de ces femmes, la puissance de nos armées aurait vite fait de fléchir et nous ne pourrions être sûrs de la victoire. La Banque de Montréal travaille constamment à fournir les services bancaires voulus aux ouvriers et au personnel dirigeant des industries de guerre.

## BANQUE DE MONTREAL

Fondée en 1817

Service de banque moderne et expérimenté... fruit de 126 années de fructueuses opérations

A 178F



## Service en Relations Industrielles

DEPUIS quarante ans le ministère du Travail du Canada est l'instrument coordonnateur des intérêts interdépendants des trois éléments constitutifs de notre structure économique et sociale: le public, le travailleur et l'employeur. Ce service de maintien de relations industrielles satisfaisantes a entraîné une vaste extension du champ d'action du ministère par:

La disponibilité d'un mécanisme rapide et impartial de conciliation; La constitution de commissions dans le cas de conflit dans les mines et services d'utilité publique; Le maintien de facilités de placement (en collaboration avec les autorités provinciales); L'application des salaires raisonnables aux travaux de l'Etat. L'application des lois concernant les **Coalitions, l'Enseignement technique, les Rentes viagères sur l'Etat, Formation de la jeunesse et l'Assistance-chômage.**

De plus, le ministère prépare et publie statistiques et autres renseignements concernant les salaires, heures de travail, coût de la vie, législation du travail, mouvement ouvrier, etc. LA GAZETTE DU TRAVAIL, son périodique mensuel, indique les changements économiques et sociaux au Canada et à l'étranger. Le ministère tient aussi à la disposition du public une bibliothèque moderne de documentation.

### LE MINISTRE DU TRAVAIL DU CANADA

L'HON. HUMPHREY MITCHELL,  
Ministre

ARTHUR MacNAMARA,  
Sous-ministre

# Fructueuses journées d'études de la C. T. C. C.

A Sherbrooke les 22 et 23 janvier — Plus de 150 délégués

Samedi et dimanche, 22 et 23 janvier dernier, avaient lieu dans la ville de Sherbrooke les journées d'étude organisées par la C.T.C.C., sous l'égide du Conseil central de cette ville. Toutes les séances d'étude aussi bien que les assemblées des divers comités ont eu lieu à l'édifice des Syndicats de Sherbrooke, 29 rue Gordon.

Les réunions furent présidées par M. Alfred Charpentier, président général de la C.T.C.C. Les principaux officiers de la Confédération des Travailleurs Catholiques ont également suivi les séances. Ce sont: MM. Emile Tellier, des Trois-Rivières, 1er vice-président, Osias Filion, de Montréal, 2e vice-président, Alphonse Roberge, de Québec, 3e vice-président, L.-Philippe Lessard, de Port-Alfred, 4e vice-président, Gérard Picard, secrétaire général, Alphonse Bourdon, de Montréal, trésorier, et Maurice Dusseault, de Québec, sous-secrétaire. Le major abbé Georges Côté, de Québec, aumônier militaire de la Seconde division canadienne outre-mer, et aumônier de la C.T.C.C., récemment rentré au pays, et M. l'abbé Jean Bertrand, aumônier de Montréal, et aumônier intérimaire de la C.T.C.C., étaient présents.

Près de cent-cinquante délégués des divers Syndicats de la province de Québec, y compris plusieurs aumôniers des principaux centres, s'étaient inscrits dès la première séance. On remarquait des délégués de Montréal, Québec, Rimouski, Joliette, Drummondville, St-Hyacinthe, Asbestos, Sherbrooke, Montmagny, Trois-Rivières, Granby, Thetford les Mines, Plessisville, St-Jean, Port-Alfred, Valleyfield, Victoriaville, Hull et Chicoutimi.

Notons encore la présence de la plupart des présidents des Fédérations affiliées à la C.T.C.C.: MM. Honoré D'Amour, du textile, G.-A. Gagnon, de l'imprimerie, Philippe Lessard, de la pulpe et du papier, Osias Filion, du bâtiment, Oliva Cyr, de l'amiante, Alphonse Roberge, de la chaussure, Irénée Rousseau, du vêtement, Roméo Bellemare, de la ganterie, Wilfrid Cloutier, du meuble, P.-E. Cabana, des barbiers-coiffeurs.

Ces séances avaient pour but d'étudier la juridiction des corps affiliés et la mystique syndicale. Cette juridiction s'entendait surtout du point de vue organisation; juridiction des Fédérations, des Conseils centraux, des secrétariats dans la province de Québec. A la demande d'un délégué, on ajouta la juridiction de la C.T.C.C. Le président général, M. Alfred Charpentier, lut d'abord les réponses aux différents questionnaires qui avaient été adressés aux Fédérations, aux Conseils centraux et aux secrétariats. Comme il n'y avait pas de formule ou de questionnaire bien précis en la matière, le président permit aux délégués d'échanger leurs vues personnel-

les sur le sujet. Plusieurs aspects de la question et différents problèmes furent de la sorte soumis à l'attention de l'assemblée. Deux comités furent ensuite formés pour présenter les recommandations appropriées.

Comité concernant la juridiction des Fédérations:

Président: M. Ernest St-Amand, de Montréal, Fédération de la chaussure; secrétaire: M. Honoré D'Amour, de Drummondville, Fédération du textile; aumônier: le major abbé Georges Côté, de Québec. Membres: MM. Philippe Lessard, de Port-Alfred, Fédération de la pulpe, Etienne Demers et Maurice Morency.

Voici le texte des recommandations de ce comité:

1. Si des salariés appartiennent à une industrie ou à un métier donnés, sont susceptibles d'être organisés en Syndicat catholique et si dans ce métier ou cette industrie il existe une fédération professionnelle, il appartient à celle-ci — par la nature des choses — de former lesdits salariés en Syndicat.

2. S'il est reconnu que la Fédération est incapable, pour quelque raison que ce soit, d'organiser ledit Syndicat, le Conseil central pourra se charger de ladite organisation, mais seulement après entente avec la Fédération intéressée.

3. S'il naît quelque différend de l'application de l'entente, la constitution écrite de la fédération prévaut.

Comité concernant la juridiction des Conseils centraux: président: J.-B. Delisle, Montréal; secrétaire: Jean Marchand, Chicoutimi; aumônier: M. l'abbé Jean Bertrand, Montréal. Membres: Omer Chevalier, de Québec; Ephrem Jacques, de Sherbrooke; Maxime Lavigne, de Hull.

Voici, en résumé, les recommandations de ce second comité:

Les secrétariats, tels qu'ils existent, échappent à l'autorité de l'organisation syndicale et il ne saurait être question de délimiter leurs fonctions. Après une étude approfondie de l'histoire des secrétariats au sein du mouvement syndical, le Comité a constaté les nombreux bienfaits qu'ils ont donnés, la stabilité et la garantie qu'ils ont toujours assurées. A maintes occasions, ils ont assisté et aidé différents organismes syndicaux et rendu de grands services. Afin de prévenir les conflits de juridiction entre les conseils centraux et les secrétariats, le comité s'en tient à ceci:

1. L'art. 4 du paragraphe 7 de la Constitution de la C.T.C.C. déclare que les Conseils centraux sont des organismes mandatés et définit ses buts:

2. Les deux organismes intéressés s'entendent sur leur juridiction et leurs fonctions respectives.

3. Le Comité est d'avis et souhaite que les Conseils centraux organisent eux-mêmes leurs finances et leur capitulation pour pouvoir remplir totalement leur mandat.

4. S'ils parviennent à cette

autonomie, le Comité suggère la nomination de bureaux de finances au sein des conseils centraux dont les membres seraient élus et remplacés par tranches. Ces bureaux auraient le pouvoir d'approuver ou de rejeter, en totalité ou en partie, toute résolution du Conseil central engageant les finances. Ils devraient aussi avoir le pouvoir d'approuver ou de rejeter tout engagement ou tout renvoi dans le personnel salarié du conseil.

Cependant, les décisions du bureau de finances concernant le personnel pourront être sujettes à l'approbation du secrétariat, si ce dernier paie partiellement ou totalement, ou s'il peut être appelé à payer totalement ou partiellement les salaires du personnel.

En ce qui concerne la mystique syndicale, le président, M. A. Charpentier, voulut soumettre quelques idées maîtresses pour ensuite permettre aux délégués d'exprimer leurs points de vue. De toutes les diverses idées émises au cours de la séance de dimanche après-midi, retenons quelques paroles de M. l'abbé Jean Bertrand.

La mystique syndicale consiste dans une conception élevée que se fait de la mission de son mouvement le syndiqué, conception qui fait naître dans son esprit et dans son coeur un amour véhément pour l'oeuvre poursuivie et lui inspire les actes, les sacrifices, l'héroïsme même pour en assurer le triomphe.

Pour arriver à cet état d'âme, le syndiqué doit réfléchir, méditer souvent, méditer d'abord sur la dignité du travailleur; être intelligent, libre, responsable, aux yeux de la raison; être composé d'un corps et d'une âme, possédant une destinée temporelle et éternelle, aux regards de la foi; méditer ensuite sur les conditions de vie des travailleurs, des salariés, des subordonnés; se rendre compte de l'état de dépendance excessive auquel les a tous réduits notre système économique actuel, état contraire à la nature, en opposition avec la volonté du Créateur.

Alors le syndicalisme, basé sur la doctrine sociale chrétienne, apparaît comme le moyen sauveur pour briser une à une les chaînes qu'ont forgées, inconsciemment peut-être, la plupart des économistes, des capitalistes des temps modernes. Le syndiqué éprouve, dans son esprit et dans son coeur, cet amour véhément pour son oeuvre, il voit en elle une mission sublime, un apostolat qui inspirera tous ses actes, toutes ses paroles, toute sa vie; arracher ses frères à la servitude économique, pour leur rendre possible une existence conforme à la dignité d'un être créé à l'image de Dieu pour Le reconnaître, L'aimer, Le servir sur cette terre et être heureux avec Lui pendant l'éternité.

Cette haute conception du syndicalisme peut se traduire par ce mot d'ordre: libération des travailleurs.

MAURICE JULIEN

AVOCAT ET PROCUREUR

JULIEN & JULIEN

Tél. Lancaster 5281 - 84 ouest, Notre-Dame - Montréal

Tannerie : 4900, rue Iberville

Daoust, Lalonde & Cie, Ltée

MANUFACTURIERS DE CHAUSSURES  
TANNEURS et CORROYEURS

Bureau et fabrique :

939, SQUARE VICTORIA

MONTREAL

Tél. : FR. 0117

HOTEL LAFAYETTE

A.-H. PATENAUE, prop.

Bières, vins et spiritueux servis tous les jours  
AMHERST et DEMONTIGNY (à proximité de l'édifice des Syndicats)

Monty, Gagnon & Monty

POMPES FUNEBRES

SALONS MORTUAIRES

1926 Plessis — AM. 8900

SERVICE D'AMBULANCES

4156 Adam — AM. 3733

Compagnie Acton Shoe Ltée

Alfred LAMBERT Inc., distributeur

CHAUSSURES DE TOUS GENRES

26, rue Notre-Dame ouest,

Montréal

SECRETARIAT DE LA PROVINCE DE QUEBEC  
Hon. Hector PERRIER, C.R., ministre

Jean BRUCHESI, sous-ministre

Les Ecoles d'Arts et Métiers

COURS DU JOUR ET DU SOIR

dans les principaux centres industriels de la province.

7345, RUE GARNIER

TÉL. CRescent 2151

100%

de notre personnel  
appartient au  
Syndicat Catholique et  
National des Employés  
de Magasin  
(SD) Inc.

Dupuis Frères

Montréal

865 EST, RUE STE-CATHERINE

ACME  
TRADE MARK

GANTERIE

Gilets de cuir — Tricots  
Vêtements de travail Chemises

Costumes pour le sport,  
etc., etc,

Acme Glove Works Limited

MONTREAL

Fabrique à Montréal, Joliette, Loretteville et St-Tite

# Le TRAVAIL

Organe mensuel officiel de la  
Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada  
REDACTION — ADMINISTRATION  
3447 St-Hubert, Montréal — Tél. FRontenac 3396

Directeur : Alphonse Bégin, L.L.L.; L.S.C.  
Rédacteur en chef : Pierre Forest.  
Secrétaire de la Rédaction : Anna-Maria Pigeon, B.A.  
Collaborateurs :  
Alfred Charpentier: président de la C.T.C.C.  
Gérard Picard: secrétaire et organisateur de la C.T.C.C.  
L'abbé Jean Bertrand, aumônier de la C.T.C.C.  
L'abbé Maurice-J. Maher, assistant-aumônier.

Questions économiques : F.-A. Angers, L.S.C., secrétaire général de l'Actualité Economique.  
Revue des journaux et périodiques : l'abbé Lambert Bovy, D.Th.

Administrateur : J.-René Lapointe.  
Aviser légal : Maurice Julien, avocat.  
Abonnement : Un an, \$0.60; deux ans, \$1.00; le numéro, 5 sous.

Publié par le Secrétariat des Syndicats Catholiques de Montréal et imprimé par l'Imprimerie Populaire, Limitée, 430, NOTRE-DAME EST, MONTREAL



## La Dignité du travail

par Jean Bertrand, prêtre

A la lumière de la raison et de la foi, comment devons-nous considérer le travail? La raison nous enseigne que le travail, sous toutes ses formes, est le moyen indispensable pour l'homme, être intelligent, libre, responsable, de pourvoir à sa propre subsistance, à celle des siens et d'assurer son perfectionnement physique, moral et intellectuel. La foi nous révèle, de son côté, que l'homme est un être composé d'un corps et d'une âme, créé par Dieu pour le connaître, l'aimer et le servir en ce monde et être heureux avec lui, dans le ciel, pendant l'éternité. Dieu a voulu, dans sa sagesse et pour sa gloire, que, dès l'origine, le travail corporel et intellectuel fût pour l'homme le moyen indispensable d'atteindre sa fin temporelle et spirituelle.

A la lumière de la raison et de la foi, il existe donc entre l'homme et son travail un lien inséparable qui confère au travail, toute la dignité, tous les droits et toutes les prérogatives qui sont dus à l'homme lui-même, être intelligent, libre, responsable, maître de sa destinée temporelle et éternelle.

Après la faute originelle, Dieu a dit à l'homme: "Tu mangeras ton pain à la sueur de ton front". Dès lors le travail devint pour l'homme une peine, un fardeau; mais cette peine et ce fardeau, dit S. S. Pie XII, qu'il faut accepter comme conséquence du péché originel, en esprit de soumission et d'obéissance, ne dépriment en rien la noble dignité et les prérogatives du travail. Tout travail, si humble, si abject soit-il, revêt une dignité qu'il n'est permis à quiconque de ravir, ni même d'amoindrir. C'est, pénétré de cette pensée, que Léon XIII écrivait, il y a plus de cinquante ans, dans "Rerum Novarum": "Quant aux riches et aux patrons, ils ne doivent pas traiter l'ouvrier en esclave; il est juste qu'ils respectent en lui la dignité de l'homme relevée par celle du Chrétien. Le travail du corps, en témoignage commun de la raison et de la philosophie chrétienne, loin d'être un objet de honte, fait honneur à l'homme, parce qu'il lui fournit un noble moyen de sustenter sa vie. Ce qui est honteux et inhumain, c'est d'user de l'homme comme d'un vil instrument de lucre, de ne l'estimer qu'en proportion de la vigueur de ses bras".

Le travailleur doit considérer sa tâche quotidienne avec fierté: c'est "un noble moyen de sustenter sa vie" et celle des siens. Aux yeux de la foi, le travail s'ennoblit encore davantage. Si lourd, si pénible que soit le fardeau de chaque jour, l'ouvrier chrétien l'offre chaque matin, à son Créateur "en esprit de soumission et d'obéissance"; le travail devient alors, pour lui et les siens, en plus d'un moyen de subsistance, une expiation, une offrande, une prière, une source intarissable de mérites spirituels qu'aucun être humain ne peut ravir, ni amoindrir.

L'employeur, professionnel ou occasionnel, par le fait qu'il requiert les services de ses semblables, assume donc de grandes responsabilités devant les hommes et, surtout, devant le Créateur, maître absolu de tous les êtres et de toutes les choses.

## Bel es rit le collaboration

Il nous fait plaisir de reproduire ici un extrait d'un article paru dans le feuillet hebdomadaire "Nouvelliste", imprimé par la Grand'Mère Shoe Co.

Ce qui suit démontre bien le bel esprit de collaboration qui existe entre le patron et les employés dans cette compagnie.

"Comme nous le savons tous, c'est le premier jour de

L'An que nous célébrons avec une union dans notre manufacture. La direction souhaite à notre organisation tout le succès possible et nous profitons de l'opportunité qui se présente pour demander à tous ceux qui ne s'y sont pas encore joints de le faire sans tarder. Le coût est minime et cette organisation mérite votre support."

## UN PATRON PARLE à SES CONTREMAÎTRES

Message Premier

La concentration industrielle, toujours plus poussée, empêche à peu près toutes relations entre patrons et ouvriers qui, de fait, ne se connaissent bien souvent que par votre intermédiaire. La bonne ou la mauvaise marche de l'usine repose donc en grande partie sur vos qualités, votre art du commandement et votre collaboration avec le patron. Vous devez être un agent de liaison et un agent d'éducation. Rappelez-vous aussi que l'ouvrier juge la direction de l'entreprise d'après votre conduite. "Tel contremaître, tel patron", dit-il.

Votre connaissance approfondie du métier vous donnera une supériorité qui commande le respect des ouvriers.

Votre cran, votre dynamisme influenceront favorablement ceux qui sont sous vos ordres. La science du commandement, comme toutes les autres sciences, exige un apprentissage constant.

(A suivre)



# SLATER

POUR HOMMES ET FEMMES

Extrait de "DIRECTIVES aux CONTREMAÎTRES"

par M. Eugène GIBEAU  
président de The SLATER Shoe et de

L'Association Professionnelle des Industriels

## MM. Joseph Botton et Paul Vigneaux visitent M. Alfred Charpentier

M. Alfred Charpentier, président général de la C.T.C.C., a eu, à la fin de janvier, la visite de M. Joseph Botton, ex-secrétaire de la Fédération des métaux affiliée à la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens. Il a été également honoré, au début de février, de la visite de M. Paul-Dominique Vigneaux, professeur à l'Ecole libre des Hautes études de New-York. Après avoir participé à la fondation de la Jeunesse Ouvrière Chrétienne, M. Vigneaux s'est occupé, de 1935 à 1940, de l'organisation et direction des services d'éducation ouvrière et de recherche de la Confédération française des Travailleurs chrétiens, et, à ce titre, a suivi tous les développements de la politique sociale de 1936 et des années suivantes, et travaillé à la liaison entre le syndicalisme chrétien et la Confédération générale du travail. Il a travaillé jusqu'à son départ pour les Etats-Unis à coordonner la résistance démocratique.

MM. Botton et Vigneaux sont également d'avis que le syndicalisme chrétien renaîtra en France après la guerre tout comme évidemment, le syndicalisme neutre représenté par la Confédération Générale du Travail. Tous les deux croient que le rapprochement qui s'est produit entre la C.F.T.C. et la C.G.T., pendant la guerre pour défendre le syndicalisme libre, son indépendance et la dignité du travailleur permettra, après la guerre, une collaboration plus efficace qu'autrefois entre ces deux mouvements.

Les deux visiteurs de M. Charpentier sont assurés aussi que le syndicalisme chrétien renaîtra dans plusieurs autres pays d'Europe, notamment en Hollande et en Belgique.

M. Paul Vigneaux et M. Joseph Botton résident tous les deux à New-York depuis environ deux ans. Ils sont très anxieux de retourner en France à la fin des hostilités.

Ces messieurs ont été très vivement intéressés par les renseignements que le président de la C.T.C.C. leur a communiqués sur le développement des Syndicats nationaux catholiques dans la pro-



DANS le grand combat qui se livre pour la sauvegarde de la liberté, de la justice et de la civilisation, le chimiste industriel a assumé une nouvelle tâche, qui s'ajoute à celle qu'il poursuivait durant la paix: celle de collaborer avec l'industrie dans la défense du mode de vie qu'il a si grandement contribué à créer dans le monde moderne.



## CANADIAN INDUSTRIES LIMITED

Siège social, C-I-L House, Montréal  
Bureau des ventes à Terre Neuve, Saint-Jean, Terre Neuve

PA221F

## GUSTAVE GARNEAU

AVOCAT ET PROCUREUR  
CARIGNAN, GARNEAU & TURGEON  
276 ouest, rue St-Jacques - Tél. HA. 5111 - Montréal

vince de Québec.

M. l'abbé Jean Bertrand, aumônier général des Syndicats, assistait à chacun des deux entretiens qu'eut le président de la C.T.C.C. avec ces estimés visiteurs.

Le président général de la C.T.C.C. a aussi eu la visite de M. Boris Stern, chef du service d'information du département

du travail à Washington, qui est venu se renseigner sur notre mouvement, spécialement en ce qui concerne la grève des fonctionnaires municipaux.

M. Stern fut envoyé en mission spéciale à Montréal, par la secrétaire du ministère du Travail aux Etats-Unis, Mille Perkins.

## Belle victoire à Joliette

Exemple de bon sens social —  
Il reste encore des gens assez fiers pour ne pas confier leurs affaires à des étrangers

Le Syndicat catholique et national des employés de la laine et de la couture de l'Acme Glove de Joliette, a délégué le 17 janvier dernier quelques-uns de ses membres auprès du président de la compagnie, à Montréal, pour discuter de certaines clauses très importantes d'une convention collective.

Se sont rendus à Montréal: MM. J.-Emile Laniel, Charles Gauvreault, Marie-Blanche Mandeville, Gertrude Roch, accompagnés de leur agent d'affaires, Jean Rainville, et de leur aumônier, M. Alphonse Lépine, président de la compagnie, après avoir entendu la délégation, fut heureux de signer une convention collective avec ses employés, reconnaissant le syndicat catholique comme seul agent de négociations entre l'employeur et l'employé.

La compagnie accorde aussi à ses employés une semaine de vacances payée. Les ouvriers sentent ainsi mieux que leurs patrons reconnaissent les services qu'ils rendent à la compagnie, et ils seront portés à toujours faire davantage dans l'intérêt de l'usine.

La convention collective comporte plusieurs autres clauses qui toutes tendent à l'amélioration des conditions de travail dans le but de favoriser la production et le bien-être lui-même des ouvriers. Il reste à l'étude l'échelle des salaires: sur ce point, le président de la compagnie a considéré avec beaucoup d'attention les remarques des délégués et leur a promis entière justice. La conclusion à tirer sur ce point ne le sera qu'après la parution du bilan de la compagnie dans peu de temps; les délégués ont jugé qu'il était juste et dans l'intérêt des deux parties d'attendre ce bilan afin de ne faire tort à personne, pas plus à la compagnie qu'aux ouvriers.

Voilà comment la bonne entente peut s'établir entre des employés et des patrons quand on la met sous l'égide du syndicalisme catholique et national. La paix sociale n'exige jamais de troubles sociaux pour régner, c'est une vérité de La Palisse, et pourtant on cherche à l'établir, à ce qu'on laisse entendre, à coup de grèves un peu partout. Qu'on sache donc que la grève n'est qu'un signe de mésentente profonde entre deux groupes, donc d'inintelligence d'une doctrine sociale sensée, ce qui revient à dire que l'une des deux parties en conflit manque de bon sens ou de justice.

Félicitons donc les employés de l'Acme Glove de réussir si bien à s'accorder avec leurs patrons, et la direction de la compagnie, de comprendre à ce point la protection que leur assure, comme à tout le monde, la doctrine syndicale catholique et nationale.

**Fernand JOLICOEUR,**  
chef du secrétariat des synd. cathol. de Joliette.

# LA PORTION DES ÉPARGNES REMBOURSABLES DE L'IMPÔT SUR LE REVENU c'est de l'argent de côté pour les travailleurs, en vue de l'après-guerre

Une attestation officielle de l'impôt payable par les particuliers, pour l'année civile et appelé "Avis de Cotisation", sera expédiée à chaque contribuable, dès que sa déclaration d'impôt et ses paiements auront été vérifiés par la Division de l'Impôt sur le Revenu.

### CECI EST LA GARANTIE DU GOUVERNEMENT

REFUNDABLE PORTION	194	PORTION REMBOURSABLE
<p>THE GOVERNMENT OF THE DOMINION OF CANADA IN RESPECT OF THE ASSESSMENT IMPOSED UPON THE TAXPAYER HEREIN, AS SHOWN IN ITEM 3, ACKNOWLEDGES, AFTER THE TAXPAYER HAS PAID THE SAID ASSESSMENT, THE REFUNDABLE PORTION OF THE SAID TAX IN</p>	<p>THE SUM OF LE MONTANT DE</p>	<p>LE GOUVERNEMENT DU DOMINION DU CANADA EN CE QUI CONCERNE LA COTISATION IMPOSÉE AU COM- TRIBUABLE, PARAISSANT À L'ITEM 3 DES PRÉSENTES, RE- CONNAÎT, APRÈS ACQUITTEMENT DE LADITE COTISATION PAR LE CONTRIBUABLE, QUE LA PORTION REMBOURSABLE DUDIT IMPÔT POUR</p>
<p>TO BE REPAYABLE TOGETHER WITH 2% INTEREST THEREON AS REQUIRED BY STATUTE—SECTION 83 OF THE INCOME WAR TAX ACT—AND SUBJECT TO THE CONDITIONS SET FORTH IN ITEM 9 ON THE REVERSE SIDE HEREOF.</p>	<p>\$</p>	<p>DOIT ÊTRE REMISE EN PLUS D'UN INTÉRÊT DE 2% SUR LEDIT MONTANT, TEL QUE PRÉVU DANS LA LOI DE L'IMPÔT DE GUERRE SUR LE REVENU, ARTICLE 93, SOUS RÉSERVE DES CONDITIONS ÉNONCÉES À L'ITEM 9 AU VERSO.</p>
<p><i>Colin Gibson</i> MINISTER OF NATIONAL REVENUE MINISTRE DU REVENU NATIONAL</p>		<p><i>C. Fraser Elliott</i> DEPUTY MINISTER OF NATIONAL REVENUE FOR TAXATION SOUS-MINISTRE DU REVENU NATIONAL POUR L'IMPÔT</p>

Certificat de la portion des épargnes remboursables de l'impôt sur le revenu, joint à tous les Avis de Cotisation.

### SOUS RÉSERVE DES CONDITIONS SUIVANTES:

- (1) LA PORTION REMBOURSABLE mentionnée dans le certificat sera payée à l'époque prescrite par la loi.
  - (A) Une fois la cotisation (Item 3) acquittée en entier.
  - (B) Si aucune cotisation subséquente n'a augmenté ou diminué l'impôt et, par voie de conséquence, la portion remboursable. S'il y a eu redressement de l'impôt, la cotisation et la portion remboursable antérieures sont révoquées d'office et remplacées pour toutes les fins des présentes par la nouvelle cotisation et la nouvelle portion remboursable.
- (2) Il convient de conserver les reçus pour le plein paiement de la cotisation (Item 3).
- (3) Il ne faut pas détacher le certificat de la présente formule mais le conserver intact.
- (4) La présente formule ou le certificat ne sont ni négociables ni transférables, et le paiement n'en sera consenti qu'au contribuable, ou à ses exécuteurs, administrateurs ou

représentants légaux nommés en vertu de la loi, en conformité du paragraphe 5 de l'article 93 de la loi de l'impôt de guerre sur le revenu, qui se lit comme suit:

"Nonobstant les dispositions de la loi de faillite ou de toute autre loi, la partie remboursable de l'impôt sur le revenu payé à l'égard de laquelle un contribuable a droit à remboursement, n'est pas cessible, en droit comme en équité, par ordonnance de la cour, par cession volontaire ou autrement."

- (5) La perte du certificat n'infirmes pas la réclamation. Les registres de la Division de l'Impôt sur le Revenu constituent les registres originaux et sur lesquels se fonde le remboursement, sur présentation de pièces d'identité par le contribuable, lors de l'encaissement. Toutefois, le certificat de la portion remboursable constitue une première preuve du bien-fondé de la réclamation en remboursement.

Des centaines de milliers d'Avis de Cotisation pour l'année 1942 ont déjà été envoyés par la poste et il en part de nouveaux à raison de 10,000 par jour.

Quand vous recevrez votre Avis de Cotisation, mettez-le en lieu sûr. Le Certificat de la Portion des

Épargnes remboursables, possède la même garantie que vos Certificats d'Épargne de guerre et vos Obligations de la Victoire, fondée sur les ressources et le crédit du Canada. C'est de l'argent de côté qui vous permettra d'acheter ce dont vous aurez besoin après la guerre.

### CHÈQUES DE REMBOURSEMENT POUR L'EXCÉDENT D'IMPÔT PAYÉ EN 1942

Le nombre des personnes qui ont payé un excédent d'impôt en 1942 est considérable à cause de la remise de la moitié de l'impôt exigible pour l'année 1942. Toutes les dispositions possibles ont été prises pour faire face à cette situation exceptionnelle. Plusieurs centaines de mille chèques ont déjà été expédiés par la poste et des milliers d'autres sont envoyés chaque jour.

## DOMINION DU CANADA

Ministère du Revenu National

COLIN GIBSON,  
Ministre du Revenu National



Division de l'Impôt sur le Revenu

C. FRASER ELLIOTT,  
Sous-Ministre du Revenu National pour l'Impôt

Lisez votre journal, il est votre défenseur

## A qui reviennent . . .

(Suite de la 1ère page)

faut bien que les ouvriers, acceptent qu'on paye à ceux-là une part du produit compatible avec leur rang et leurs fonctions. Fussent-ils eux-mêmes propriétaires de l'usine, comme c'est le cas dans les coopératives de production, qu'ils devraient eux-mêmes requérir les services de ces hommes et les rémunérer.

### L'entrepreneur et le capitaliste

Mais le travailleur, même entendu dans son sens le plus large, n'est pas seul à avoir contribué aux nouveaux progrès. Leur mise en oeuvre demande de l'argent. Elle exige de nombreuses heures, parfois des mois et des années d'étude, pendant lesquels l'inventeur doit recevoir le moyen de vivre. Dans les circonstances dont il s'agit, au surplus, tout ce travail d'invention ne s'effectue pas sans des laboratoires remplis d'appareils mécaniques de toutes sortes, qui coûtent cher. Il faut trouver cet argent, là où il est, dans le bas de laine des gros et des petits épargnants. Comment l'obtenir sans rémunérer? Et pourquoi ne le rémunérerait-on pas puisque sans l'effort de privation et d'administration—un véritable travail—qu'accomplissent ces épargnants, tout le reste ne serait pas possible sans un régime communiste de conscription du travail? L'intérêt versé pour l'obtention du capital nécessaire à l'industrie est, on l'oublie trop souvent, le prix de la liberté du travail dans un régime qui veut rester libre et progresser.

Enfin, tous ces inventeurs qui ont beaucoup d'imagination mais, bien souvent, peu d'initiative ou d'audace, tous ces capitaux qui s'accumulent dans les mains de gens économes mais pas toujours capables de les faire fructifier eux-mêmes, il faut des hommes d'avant-garde ayant le goût de l'effort et du risque, pour les réunir et les faire travailler efficacement. Sans eux, l'inventeur resterait un monsieur qui dessine des bleus, enregistre des patentes et ne fait jamais rien faute d'avoir aussi le talent de mobiliser l'argent qui lui est nécessaire. Sans eux, l'argent resterait enfin dans les bas de laine et pourrait constituer une réserve utile pour leurs propriétaires mais resterait stérile pour le progrès de la société.

Sans eux, en somme, un peu comme dans la chanson de la loutre qui ne voulait pas sortir de son trou et qui y restait parce que le chien ne voulait pas la manger, ni le bâton battre le chien, ni le feu brûler le bâton, etc., le travailleur manuel ne pourrait pas jouir du bienfait d'une production accrue parce qu'il ne pourrait pas produire davantage, et il n'y arriverait pas parce que l'inventeur ne serait pas capable de mettre ses inventions en pratique faute d'un argent qu'il ne sait pas mobiliser, ni l'épargnant faire travailler son argent, faute d'un entrepreneur, d'un homme qui ait l'initiative, l'audace, le goût du risque, l'esprit de synthèse nécessaires pour grouper ensemble tous ces éléments, les agencer et les faire travailler dans l'harmonie dont résulte le progrès. Cet homme-là, la société, les ouvriers, n'ont-ils pas avantage également à ce qu'il reçoive aussi sa part, son profit, et n'a-t-il pas le droit d'y prétendre?

Patrons, capitalistes et ouvriers ont donc leur droit au partage des fruits résultant du progrès technique. Mais à quelle part respective ont-ils droit? Cela, sans doute, variera dans chaque cas particulier, selon les circonstances. Nous essaierons une prochaine fois de dégager quelques données générales susceptibles de guider dans cette appréciation.

**François-Albert ANGERS,**  
professeur à l'École des Hautes  
Etudes commerciales.

## M. Alfred Charpentier adresse la parole devant l'Association des Constructeurs

Comme l'on sait, M. Alfred Charpentier a prononcé, en anglais, une intéressante causerie devant l'Association des Constructeurs Canadiens, à leur conférence annuelle, le 21 janvier 1944, à Québec.

Il était accompagné de M. Osias Fillion, président de la Fédération nationale des Métiers et du bâtiment, et de M. l'abbé major Georges Côté, aumônier général de la C.T.C.C., récemment arrivé au pays.

M. Charpentier, dans son allocution, a raconté l'origine, le développement du mouvement syndical catholique dans la province et a parlé aussi de ses aspirations.

Vu le milieu où il se trouvait, M. Charpentier a particulièrement insisté sur l'importance du rôle des conventions collectives de travail dans l'industrie de la construction dans la province de Québec et des grands bienfaits qui en ont résulté pour les travailleurs et les employeurs de cette industrie.

Il a également souligné la tâche prépondérante accom-

plie dans ce domaine par la Fédération nationale catholique des Métiers du bâtiment.

La causerie de M. Charpentier a été fort goûtée par la délégation nombreuse venue de tous les coins du pays, composée d'entrepreneurs généraux, de contracteurs et de fournisseurs de matériaux.

M. Charpentier fut le seul orateur représentant les ouvriers du bâtiment dans le pays. M. Bengough, du Congrès des Métiers et du travail du Canada n'ayant pu venir, n'a pas cru devoir se faire remplacer.

Au cours des discussions qui ont eu lieu sur les résolutions présentées, après la causerie de M. Charpentier, ce dernier saisit l'occasion pour demander l'appui de l'Association des constructeurs canadiens, afin d'obtenir qu'un représentant de la Fédération nationale des Métiers du bâtiment soit invité sur la Commission conjointe de la conférence nationale de l'industrie de la construction. Cette demande fut agréée d'emblée!

## La fin d'un "racket"

(Suite de la 1ère page)

ment, particulièrement ceux de la catégorie des class-conscients. Les panneaux-réclames syndicaux que l'on promenait le prouvaient.

Quelle affaire avait dans cette réunion syndicale (?) les militants de la Fédération des Jeunes Travailleurs (fédération communisante), qui distribuaient des circulaires de propagande pour mousser leur "fédération"?

Un orateur a proclamé ces bills: "les plus arriérés que l'on a jamais eus". Paul Fournier — qui n'évolut à son aise que dans de telles circonstances et pareille atmosphère — a invectivé les syndicats et ses propres chefs et Aaron Mosher a clamé la nécessité d'un parti ouvrier . . . cécéeffiste sans doute? Quelle unité que cette farce du Forum!

### La fin d'un racket

Heureux événement, sommes-nous tentés de dire, d'autre part. La colère outrée des Mosher, des Fournier et de toute leur sarabande, souligne on ne peut mieux, leur immense dépit contre deux législations qui marquent la fin d'un rackett dans le monde du travail.

Finies les promesses trompeuses, la surenchère syndicale, l'intimidation des ouvriers; fini le torpillage d'organisation sérieuse à seule fin de dominer les ouvriers; fini le vote de représentation syndicale à base des pires manoeuvres électorales politiques; finies toutes les grèves illégales, toutes les machinations démagogiques chères aux Fournier, aux Cutler, aux Mosher.

Ils ne veulent pas montrer les livres de

leurs unions, ces gens. Ils se refusent à montrer aux officiers du gouvernement la preuve honnête de leurs véritables effectifs syndicaux. Ils veulent continuer à se complaire dans l'agitation subversive, le chantage éhonté et les coups de force.

Fini aussi, du côté patronal, le faux paternalisme si humiliant au travailleur conscient de sa dignité humaine. Finie encore l'outrecuidance des employeurs qui croyaient s'abaisser en négociant avec les chefs des syndicats ouvriers et qui comptaient sur la force de leurs écus pour réduire par la famine leurs employés dans leurs efforts de libération.

### Seule la C.T.C.C. sait où elle va

Les Syndicats nationaux sont les principaux artisans des bills 2 et 3 et leur victoire est "fameuse", comme dirait M. Fournier. Mais ce n'est pas parce que ce sont des unions de compagnies. Bien au contraire, le bill 3 est directement dirigé contre les syndicats dominés par les employeurs. La C.T.C.C. n'est pas entièrement satisfaite de ces lois, elle a déjà fait ses réserves devant les autorités, elle y reviendra en temps et lieu, mais elle les reconnaît telles quelles comme de hautes mesures de salut social.

La "loi des différends entre les services publics et leurs employés" réalise une mesure de progrès social demandée par la C.T.C.C. depuis sa fondation même, il y a 23 ans.

La "loi concernant les relations entre employeurs et employés" comble un vide qui existait entre la loi du salaire minimum et la

(Suite à la page 15)

## NOS SOLDATS DE L'INDUSTRIE



Par leur habileté, par leur ingéniosité, par leur persévérance opiniâtre et par leurs sacrifices librement consentis, les ouvriers et ouvrières de nos industries ont mérité la reconnaissance du Canada tout entier. M. Aimé Bernier, tisserand de Granby, est l'un de ces obscurs héros de la guerre industrielle. Il a fabriqué de ses mains des produits qui servent aux

soldats des Nations Unies sur tous les champs de bataille. Il a voulu aussi contribuer à la victoire d'une autre façon, en participant activement aux différentes campagnes d'Emprunts de la Victoire. De plus, M. Bernier s'enorgueillit avec raison d'avoir un fils enrôlé dans l'aviation canadienne. Publié en hommage aux ouvriers canadiens par la Brasserie Molson.





# Le Syndicaliste

Bulletin officiel de la C. T. C. C. à l'usage des officiers des syndicats affiliés et des cercles d'études

## Programme d'études année 1944

**But: Formation des chefs**

### Formation syndicale

#### Troisième cercle d'étude : Qu'est-ce que la discipline syndicale ?

**Pour un officier.** Il doit s'efforcer de remplir sa charge le plus parfaitement possible. Il ne doit pas oublier qu'il est un des chefs de son syndicat. Il se doit de donner l'exemple en tout et partout: connaissance des règlements, paiement de ses contributions, présence aux assemblées, discrétion nécessaire, respect de ses chefs, respect et obéissance des décisions prises par l'exécutif de son syndicat, par le syndicat lui-même, connaissance du mouvement syndical catholique, par l'étude de la doctrine sociale de l'Eglise et des lois ouvrières. Il se doit de faire passer le bien commun avant son bien particulier. Etant un chef catholique il doit l'être partout, etc., etc.

#### Questionnaire

- 1.—Pourquoi un officier doit-il suivre la discipline plus qu'un simple membre ?
- 2.—Etre officier d'un syndicat est-ce un honneur ou une charge ?
- 3.—Qu'est-ce qu'un chef dans un syndicat ?
- 5.—Peut-on parler au dehors de ce qui se passe aux assemblées de son syndicat ?
- 6.—Qu'elle est le meilleur moyen d'étudier la doctrine sociale et les lois ouvrières ?
- 7.—Pourquoi les officiers des syndicats doivent-ils être catholiques partout ?
- 8.—Soumission à l'Eglise et à ses chefs, que faut-il entendre ?

#### Quatrième cercle d'étude : L'indiscipline, de quoi est-elle la cause ?

**Chez le membre.** L'indiscipline chez le membre est due à bien des choses. Elle est due surtout à l'individualisme. On ne veut pas que les autres s'occupent de ses affaires, prétextant que l'on peut arranger cela seul. "Arrange ton affaire, je vais arranger la mienne." Le manque de confiance en l'organisation ouvrière et en ses chefs, causé par l'ignorance de la question ouvrière et de l'organisation professionnelle. La paresse intellectuelle; on ne lit pas assez chez l'ouvrier. On n'assiste pas assez aux assemblées de son syndicat, on n'en connaît pas assez les mots d'ordre. L'indiscipline est due aussi à certains patrons qui éloignent les ouvriers de leur organisation ouvrière par de l'intimidation, ou en insinuant toute sorte d'affaires sur l'organisation. L'indiscipline est due aussi à l'égoïste qui veut tout avoir sans rien payer, ni en argent, ni en dévouement, ni en temps. La peur d'accepter les responsabilités malgré les capacités de les remplir. L'indiscipline est due à bien d'autres choses que vous pourrez trouver vous-même.

#### Questionnaire

- 1.—Qu'est-ce que l'indiscipline ?
- 2.—Qu'est-ce que l'individualisme ?
- 3.—Est-ce que l'individualisme a rendu des grands services à la classe ouvrière ?
- 4.—Comment peut-on acquérir des connaissances sur les différentes questions qui nous intéressent ?
- 5.—Pourquoi faut-il avoir confiance en nos chefs ?
- 6.—Est-ce que les patrons se rendent service en éloignant les ouvriers de leur organisation ?
- 7.—Est-ce que ça paye de se dévouer pour son syndicat ?

### Formation religieuse

#### Troisième cercle d'étude : L'Unité de la Trinité de Dieu

#### Quatrième cercle d'étude : La création

Pour la formation religieuse, le programme suit les chapitres du Catéchisme des Provinces ecclésiastiques de Québec, Montréal et Ottawa. Chaque aumônier pourra adopter cette partie selon le besoin de son centre.

### Formation sociale

#### Quatrième cercle d'étude : Les principes évangéliques

#### Troisième cercle d'étude : Les erreurs à combattre

Pour la formation sociale on pourra référer au "Manuel Populaire d'Action Sociale et Syndicale", que la Fédération fait éditer. Le programme plus haut mentionné concorde avec chacune des divisions du manuel. Vous pouvez vous le procurer à la Fédération des Cercles d'études, 19 rue Caron, Québec, pour le prix de \$0.15 sous.

## L'étude en marche

Comme par les années passées les aumôniers de nos syndicats de St-Hyacinthe donnent l'exemple en siégeant en cercle d'étude tous les vendredis soirs.

Le syndicat du tricot de St-Hyacinthe est le deuxième cercle d'étude à payer sa contribution à la Fédération.

A Québec au Conseil général on invite des spécialistes sur différentes questions à nous donner des conférences sur les problèmes d'après-guerre. Les délégués sont invités à poser des questions au conférencier.

Le cercle d'étude Sacré-Coeur marche régulièrement à tous les 15 jours, on suit le programme de la Fédération. En plus, ce cercle organise, avec l'organisation des forums de Québec, des forums sur la question syndicale dans les quartiers ouvriers de Québec. C'est là une très belle propagande syndicale. Deux forums ont déjà eu lieu. Un autre sera tenu au commencement du mois, et d'autres suivront.

Le Syndicat du Corsé a son cercle d'étude régulièrement. Dans les hôpitaux, un cercle d'étude sera fondé avec le concours des aumôniers dans chacun des hôpitaux. Le premier sera fondé la semaine prochaine à l'Hôtel-Dieu de Lévis.

Rivière-du-Loup. M. l'avocat Paradis dirige toujours le cercle d'étude du syndicat de la construction. Un autre cercle d'étude doit se fonder chez les employés municipaux de l'endroit.

Beauharnois. Une journée d'étude syndicale aura lieu en février, on en profitera pour redonner la vie au cercle d'étude du meuble qui a connu des beaux jours. On fondera un cercle d'étude dans le syndicat de l'aluminium.

Matane. Un cercle d'étude est fondé dans le syndicat du bois.

Granby. Les syndicats de Granby ont formé un cercle d'étude dernièrement. On étudie le programme de la Fédération, aussi la Coopération.

Hull. Le Syndicat interprofessionnel a comme par les années passées son cercle d'étude.

Sherbrooke. Le Cercle Benoît XV marche très bien, de plus on fait du cercle d'étude dans les différents syndicats, de 1/2 heure à 1 heure à chaque réunion syndicale.

Trois-Rivières. Le cercle Cloutier a lui aussi repris ses activités.

St-Jean. Le cercle siège tous les quinze jours.

Victoriaville. Un cercle d'étude a été fondé au syndicat du meuble. On étudie la coopération.

Montmagny. Le cercle d'étude du Syndicat de la Fonderie se réunit tous les quinze jours.

**Le Manuel Populaire.** N'oubliez pas qu'il se vend seulement 15 sous. Il comprend le programme d'étude 1944. Il contient aussi la déclaration des Semaines sociales du Canada "Pour un ordre meilleur". Pour vos commandes, Fédération des Cercles d'Etude, 19 rue Caron, Québec.

**ANDRE DUCHARME, b.a., l.l.l.**

AVOCAT et PROCUREUR

275 St-Jacques ouest - HA. 2276 - Le soir : 4491 St-Denis - CA. 5846

FRONTENAC 3121

**J. Joubert**  
LIMITÉE

**I. NANTEL**

BOIS  
DE  
SCIAGE

MASONITE  
TEN TEST  
BEAVER BOARD

Coin Papineau et De Montigny  
Téléphone :  
CH. 1300  
Montréal

MANUEL DE L'INVENTEUR  
10¢  
écrivez à  
**ALBERT FOURNIER**  
PROFESSEUR de BREVETS D'INVENTION  
934 ST-CATHERINE ST. MONTREAL

# Saint-Hyacinthe ville progressive

Le grand Saint-Hyacinthe, qui comprend les villages de Saint-Joseph sur Yamaska et de La Providence, possède une population de 25,000 âmes. C'est le chef-lieu d'un des plus importants centres agricoles de la province.

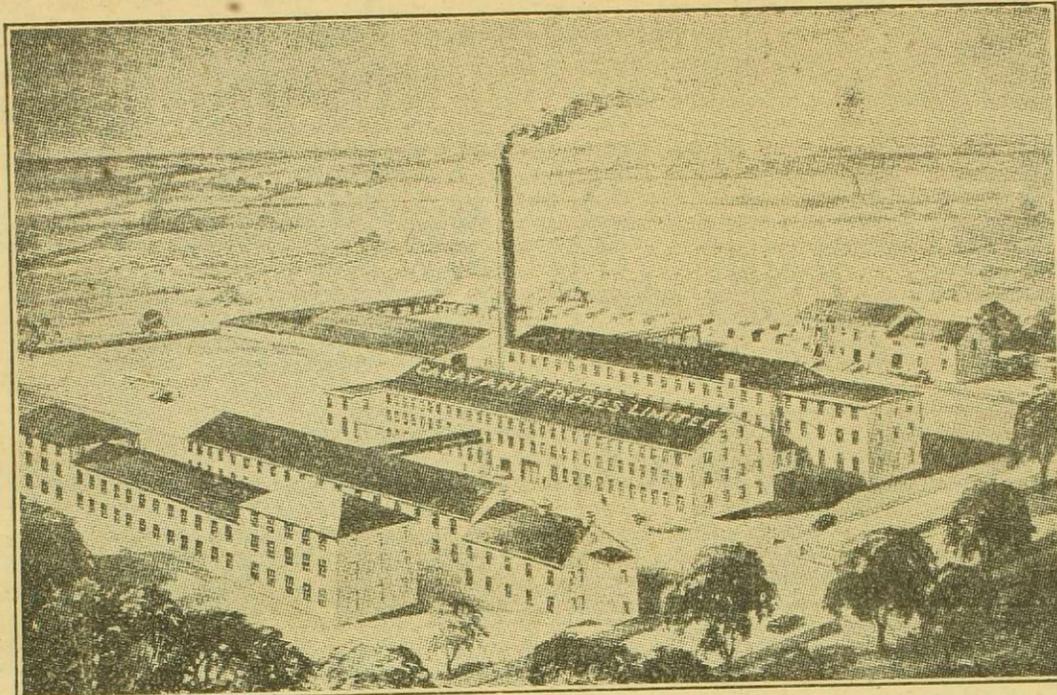
Sous la direction de ceux qui ont présidé à ses destinées depuis sa fondation, Saint-Hyacinthe est devenu une grande cité industrielle et l'une des plus enviées sous tous rapports.

Saint-Hyacinthe possède 5 églises catholiques, y compris celles de Saint-Joseph et de La Providence, un évêché, un séminaire, une église anglicane et une église presbytérienne. L'hôpital Saint-Charles est un des plus modernes et l'Hôtel-Dieu abrite des centaines d'enfants et de vieillards. Parmi ses nombreux collèges et couvents, les plus importants sont ceux des SS. Saint-Joseph, de La Présentation de Marie et des Pères Dominicains. En plus, on compte une communauté des SS. Adoratrices du Précieux-Sang, deux Patronages et nombre d'autres.

St-Hyacinthe possède une Ecole Technique et une centaine d'industries de toutes catégories; deux chemins de fer, le Canadien National qui traverse la ville, et le Pacifique Canadien à Saint-Joseph sur Yamaska. Plusieurs ponts relient ces villages précités et donnent accès aux diverses routes les plus modernes de la province de Québec.

St-Hyacinthe possède aussi cinq succursales de banques: La Banque Canadienne Nationale, la Banque Royale du Canada, la Banque Provinciale du Canada, la Banque Canadienne de Commerce et la Banque de Montréal; deux clubs sociaux, le club Canadien et le club Maskoutain; un club de golf et un Auto-Club.

Saint-Hyacinthe est la ville



La fameuse usine d'orgues Casavant à Saint-Hyacinthe

aux mille et une possibilités et l'homme d'affaires, l'industriel et le touriste y trouveront toujours le plus cordial accueil.

\* \* \*

Parmi les industries les plus importantes, la cité compte la Penmans' Ltd, qui fabrique des sous-vêtements, bas, couvertures, etc., la Goodyear Cotton Mills, qui fabrique de la toile entrant dans la fabrication des pneus; la fabrique d'orgues Casavant Frères, de réputation internationale; la Canadian U. S. Knitting, la Canadian Silk Textiles, la Hump Hairpin, également connue de par le monde; la Volcano Itée, fabricants de fameux foyers mécaniques; la Donahue Corporation, manufacture de produits élastiques, la Gotham Silk Hosiery, dont les bas de soie sont renommés; la E. T. Corset, dont les produits jouissent d'une demande sans ces-

se accrue, la Yamaska Garments, qui a dû agrandir sa fabrique à plusieurs reprises, pour répondre à la demande; la Needlecraft Mills et la Consolidated Textiles, lesquelles emploient un très grand nombre de mains, la Acme Underwear, sous-vêtements; Duclos & Payan, tanneurs de haute réputation, la Cie J. A. & M. Côté, des pionniers dans la fabrication des chaussures au pays, Saint-Amant Counters, fabricants de renforts, la Cie d'Eau Minérale Royale, la Machinerie Omega, fabricants de moteurs Diesel, mélangeurs, etc.; la Eastern Textiles, manufacturière de gants; la Rita Shoe, chaussures pour enfants; la Cie Dussault & Lamoureux, fondeurs depuis de nombreuses années, la manufacture de boîtes et la Cie d'orgues O. Jacques, la manufacture de matelas A. Robert & Fils.

Parmi les établissements de commerce les plus importants, la cité de Saint-Hyacinthe compte la maison Cusson & Cusson, M. O. David & Cie Enrg., Auger & Gaucher, merceries pour hommes et garçons; J. A. Lussier, confection pour hommes et tailleur; Paul E. Poirier, nouveautés pour dames, robes, manteaux, fourrures; Raoul Gaudet, nouveautés, prélaris, tapis, etc.; Gobeille & Brouillette, J. Jetté et Conrad Sicotte, marchands de meubles; en ferronnerie, les maisons A. Blondin Ltée; E. A. Gendron & Fils et J. W. Brasseur; les magasins de 5-10-15 à \$1, le Federal et le Moderne; des bijouteries telles que H. Lépine et Laurent Godbout; les Pharmacies Paul Lanctôt, Philippe Gaucher, Brodeur, Desmarais et Cascades, des courtiers en assurances et douanes, Chapdelaine & Chapdelaine; la Cie d'Assu-

rance sur la Vie La Survivance; Chenette & Fontaine, chaussures; Jos. Souaid & Cie, négociants en gros; C. J. Hubert, marchand de grains; L. Bélanger, teinturier, nettoyeur et presseur; A. St-Amand, articles de sports, bicyclettes; Georges Michon, service de valet; D. Hérad, teinturier, nettoyeur et presseur; les épiceries Paul-Emile Gaucher et H. Messier & Fils; Eugène Allaire, nouveautés, coupons, etc., R. Riendeau, réparations de chaussures, La Fonderie de L'Islet, représ., J. A. Pinard; Jos. Fontaine; Donat Bouchard, entrepreneur, peinture, construction en général, ferronnerie; E.-J. Chartier, marchand de bois et charbon; J. Choquette, journaux.

Diverses fabriques de portes et chassis, s'occupant également de construction générale; Guilmaine & Frères; W. St-Germain, A. Saint-Germain & Fils; J. A. Laferté, marchand de bois; plusieurs établissements de plomberie, chauffage à l'eau chaude et à la vapeur, couvertures, etc., tels que Ed. Bernier & Fils, H. Létourneau, Z. Roy; J. Ernest St-Onge, entrepreneur électricien et marchand; Canada Radio Service, La Crèmerie de St-Hyacinthe, la Buanderie à Vapeur St-Hyacinthe; plusieurs entrepreneurs en frais funéraires: Antoine Bienvenue Enrg., Ubald Lalime, Jos. Bertrand Enrg., René-J. Mongeau.

Mais si un établissement a su grandir et prospérer depuis quelques années, c'est bien celui de **La Bonne Chanson**, dont le directeur-fondateur est M. l'abbé Ch.-Emile Gadbois. **La Bonne Chanson** a publié depuis sa fondation, qui remonte à 1937, 5 albums de 50 chansons canadiennes ou françaises. Plus de douze millions de chansons sont sorties du Séminaire de Saint-Hyacinthe depuis cette date.

## GUIDE SYNDICAL DES SYNDICATS CATHOLIQUES ET NATIONAUX DU DIOCESE DE ST-HYACINTHE

### SAINT-HYACINTHE

#### Conseil Central

Rolland Daudelin, prés. Normand Huot, sec.

#### Union Nationale C. des Menuisiers

Euclide Brunette, prés. André Quintal, sec.

#### Syndicat National du Tricot

Georges Michon, prés. Marie-Reine Dansereau, sec.

#### Syndicat N. C. des Employés Barbiers et Coiffeurs

Roland St-Georges, prés. Rodolphe Bernard, sec.

#### Syndicat N. C. du Vêtement

Laurette Brousseau, prés. Irène Bell, sec.

#### Syndicat N. C. des Imprimeurs

Stanislas Côté, prés. Odilon Chabot, sec.

#### Syndicat N. C. du Textile

Roger Raiche, prés. Jeannette Gadbois, sec.

#### Syndicat N. C. des Travailleurs en Chaussure

Louis Germain, prés. Adrienne Provost, sec.

#### Syndicat N. C. des Tanneurs et Corroyeurs

Louis St-Amand, prés. Elphège St-Amand, sec.

#### Syndicat N. C. des Employés de Magasin

Eugène Lafflamme, prés. Lucie Gloutnez, sec.

#### Syndicat N. C. des Employés des Inst. religieuses

Normand Huot, prés. Wilfrid Chateaufort, sec.

#### Syndicat N. C. des Métiers de la Construction

Ernest Plamondon, prés. Omer Bell, sec.

#### Syndicats Patronaux

### Syndicats patronaux

#### Syndicat N. C. Patronal des Métiers de la Construction

H. Létourneau, prés. Lucien Vadeboncoeur, sec.

#### Syndicat N. C. des Maîtres-Barbiers et Coiffeurs

Edmond Bernard, prés. Doria Provençal, sec.

#### Syndicat des Marchands

Jean Locas, prés. Breton, sec.

### SOREL

#### Syndicat C. N. des Métiers de la Construction

Zacharie Cotnoir, prés. Jean-Baptiste Millette, sec.

#### Syndicat National des Fonderies

Philorum Ménard, prés. Lionel Mongeon, sec.

#### Syndicat National de l'Industrie Métallurgique

Philippe Lepage, prés. Raoul Lachapelle, sec.

#### Syndicat N. C. des Maîtres-Barbiers et Coiffeurs

Donat Champagne, prés. Willie Leblanc, sec.

#### Syndicat N. C. des Employés Barbiers et Coiffeurs

René Chassé, agent d'affaires.

### GRANBY

#### Conseil Central

Lionel Dumas, prés. Gérard Racine, sec.

51, rue Dufferin 270, rue York

#### Syndicat C. N. du Textile

Philias Dion, prés. P. Dion, sec.

#### Syndicat C. N. de la Construction

Oscar Cabana, prés. C.-Edouard Faucher, sec.

#### Syndicat C. N. de la Boulangerie

Gérard Racine, prés. Normand Boudreau, sec.

#### Syndicat du Caoutchouc

Léon Cabana, prés. Wellie Patenaude, sec.

#### Syndicat C. N. de l'Imprimerie

J.-A. Daigneault, prés. Georges Marchant, sec.

#### Syndicat N. C. des Maîtres-Barbiers et Coiffeurs

Azarie Lavigne, prés. Gérard Ancil, sec.

### FARNHAM

#### Syndicat des Métiers de la Construction

Henri Racicot, prés. G.-Aimé Chevalier, sec.

#### Syndicat de la R. C. Wilkins

Eugène Ouellette, prés. Gisèle Desnoyers, sec.

#### Syndicat de Weldrest Hosiery

Hervé Millette, prés. Lucien Beaulieu, sec.

### COWANSVILLE

#### Syndicat N. C. du Bâtiment

Roch Poirier, prés. Roméo Morrisseau, sec.

#### Syndicat N. C. du Textile

Aurélien Dion, prés. Roger Frigon, sec.

### MARIEVILLE

#### Syndicat N. C. du Gant

E. Bellemare, prés. L. Genest, sec.

1895, rue Girouard  
Omer BELL, président.

Secrétariat diocésain  
Tél. 1303-j

SAINT-HYACINTHE  
Odilon CHABOT, secrétaire-général.

# Les Syndicats à Saint-Hyacinthe

## Historique du mouvement syndical de cette ville

Le mouvement syndical national catholique prit naissance à Saint-Hyacinthe, le 6 mai 1919. Un groupe d'employés de la maison Casavant Frères fut convoqué par M. l'abbé P.-S. Desranleau, vicaire à la cathédrale de Saint-Hyacinthe, aujourd'hui S. E. Mgr P.-S. Desranleau, évêque de Sherbrooke. Le directeur des Oeuvres sociales de Montréal, M. l'abbé Edmour Hébert, fait connaître le but et les moyens d'action des syndicats nationaux catholiques. Soixante membres donnent leur adhésion. Le premier syndicat catholique est alors fondé, il portera le nom de Union Nationale Catholique des Menuisiers de Saint-Hyacinthe. Ses premiers dirigeants sont: MM. J.-E. Lefebvre, prés.; John Poitras, vice-prés.; Joseph Trempe, trésorier; L.-C. Saurrette, secrétaire; A. Bédard, A. Languérand et Napoléon Tétreault, conseillers.

La même année furent aussi fondés des syndicats groupant les mécaniciens, les ferblantiers et plombiers, les boulangers et les peintres. Ces derniers syndicats, cependant, ne vécurent que quelques années.

Le 15 novembre 1926, une grande assemblée ouvrière réunissait plus de 1000 auditeurs. M. l'abbé N. Desmarais, curé de la cathédrale; M. l'abbé C.-E. Héту, aumônier des syndicats de Saint-Hyacinthe; M. Osias Fillion, de la Fédération du Bâtiment, sont les principaux orateurs. Cette réunion marque le début d'un nouveau regain d'activités syndicales. Le syndicat des imprimeurs est fondé. Deux mois plus tard, les travailleurs des métiers de la construction se séparent de l'Union des Menuisiers et forment leur propre syndicat. Un conseil central, groupant les délégués des différents syndicats, est alors fondé.

En mai 1927, un syndicat du vêtement est fondé chez les travailleurs de l'Empire Clothing Mfg. Co. Il est appelé à disparaître quelques mois plus tard.

Au début de 1935, messieurs les barbiers et coiffeurs se groupent. Un syndicat est formé pour les patrons, un autre pour les employés. Leurs confrères de Drummondville,

Granby et Sorel se joignent à eux. Des sections des syndicats de Saint-Hyacinthe, sont alors formées dans ces centres.

Le Syndicat du tricot date de 1936, de même que le premier syndicat des tanneurs et corroyeurs, ceux des mécaniciens et des employés de la soie.

L'élan est donné et de partout on fait appel au Comité de Propagande du Conseil central. Stimulés par l'exemple de leur aumônier du temps, M. l'abbé E.-A. Martel, aujourd'hui curé de la paroisse du Précieux-Sang, de La Providence, qui se dévoue sans cesse pour la cause syndicale et y apporte une ardeur peu commune, les membres du comité se mettent résolument à la tâche et se rendent à Sorel, Granby, Farnham, Cowansville, Acton-Vale, etc., y jeter la première semence syndicale catholique. La récolte sera abondante. Trois ans plus tard, on compte plus de 6.000 syndiqués dans le diocèse. Par la suite, des conseils centraux sont fondés à Farnham et à Granby.

Les ouvrières du vêtement fondent leur syndicat en 1941. Le secrétariat du travail Inc., organisme diocésain de propagande syndicale, voit le jour le 1er mai 1942. Cet organisme donnera un essor considérable au mouvement syndical catholique dans notre ville. En effet, en 1943, les ouvriers du textile, de la chaussure, de la tannerie, de la corroirie, des contreforts, de même que les employés de magasins et des institutions religieuses, joignent les rangs des syndicats nationaux catholiques.

Actuellement, plus de 1800 ouvrières et ouvriers de Saint-Hyacinthe sont syndiqués. Le travail n'est cependant pas terminé; il reste encore beaucoup à faire. Le Comité de propagande, sous l'habile direction de son président, M. Georges Patenaude, est constamment à l'oeuvre et s'est donné comme objectif, de dépasser le succès obtenu en 1943.

### Syndicat du tricot

Dès 1921 et par la suite, des démarches étaient tentées

pour grouper les travailleurs à l'emploi de la compagnie Penmans, mais en vain. Mais ce n'est qu'au début de 1936, que quelques travailleurs de cette industrie font appel au Conseil central. Un comité est formé immédiatement et force le recrutement. Au mois de mars ce syndicat, qui deviendra par la suite un des plus puissants de la ville, est fondé. Reconnu officiellement par les autorités de la compagnie, il s'efforce, par une collaboration franche et loyale, d'apporter à ses membres de nombreuses améliorations dans les conditions de travail. L'exécutif se compose comme suit: MM. Georges Miron, prés.; Uldéric Pion, vice-prés.; Mlle Marie-Reine Dansereau, secrétaire; M. Léonard Pion, trésorier; Mlles Laurette Maranda, Thérèse Desrosiers, MM. Georges Patenaude et Roland Sévigny, directeurs; M. Henri Blain, agent d'affaires.

### Syndicat des employés de magasins

Dès le début de sa formation en août 1943, le bureau de direction se met résolument à la tâche et prépare un projet de convention collective qu'il soumet, au mois de novembre, aux employeurs. Les négociations sont actuellement en cours et promettent un résultat satisfaisant pour tous. Dirigeants: MM. Eugène Laflamme, prés.; G. Archambault, vice-prés.; Mlle L. Gloutnez, secrétaire; Mlle D. Lalonde, trésorière; Mlle Jeanine Rathé, MM. M. Lemonde, G. Ledoux, G. Belisle et E. Auclair, directeurs.

**Chez les patrons:** Au mois de décembre 1943, les marchands de Saint-Hyacinthe se groupent en syndicat. Immédiatement, ils entreprennent l'étude du projet de convention collective soumis par les employés et forment leurs divers comités afin d'en venir à une entente le plus rapidement possible. M. Jean Locas en est le président et M. M. Breton, le secrétaire.

### Union N. C. des Menuisiers

C'est l'aînée des syndicats de St-Hyacinthe. Fondée en 1919, elle obtient, dès le dé-

(Suite à la page 13)

Tél. : 1145

Succ. Beloeil : 248

Hommages de  
**UBALD LALIME**

Expert embaumeur — Service d'Ambulance —  
Equipement des plus modernes.

900-910 21ème Avenue Bourdages - SAINT-HYACINTHE

Tél. 387

PHARMACIE  
**PAUL LANCTOT**

Votre pharmacien de confiance

1384-1396 RUE CASCADES, SAINT-HYACINTHE

Hommages du

**Comité Paritaire des Barbiers et Coiffeurs**  
Jurisdiction de Saint-Hyacinthe

Arthur Hébert, président.

Hommages de

**LUCIEN LARIVÉE**

représentant PEPSI-COLA

2680 LAFRAMBOISE, SAINT-HYACINTHE

Hommages de

**PAUL-E. POIRIER, Ltée**

Le salon de confection pour dames et demoiselles  
le plus chic de la région.

SAINT-HYACINTHE et SOREL

Hommages de

**RAOUL LASSONDE**

Echevin du quartier No 5

SAINT-HYACINTHE,

P.Q.

Avec les compliments  
de

**GOTHAM HOSIERY Co.**

of Canada Ltd

SAINT-HYACINTHE,

P.Q.

Tél. 95

Hommages de

**E.-J. CHARTIER**

Marchand de charbon et de bois de chauffage

1190 STE-MARIE,

SAINT-HYACINTHE

Hommages de

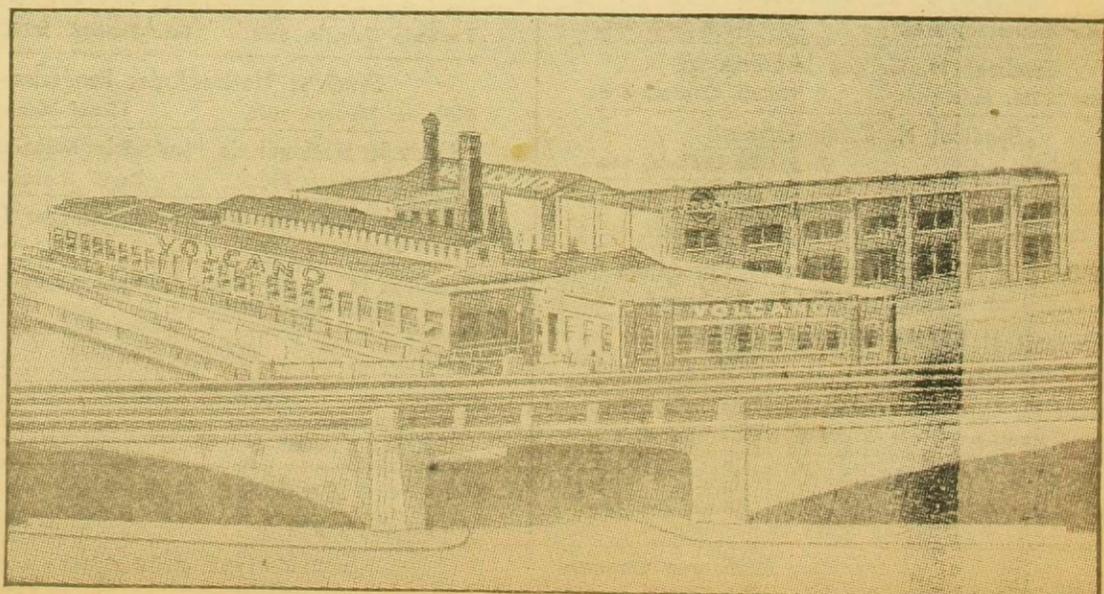
**CUSSON & CUSSON**

J.-LAVAL CUSSON, prop.

Spécialités en vêtements et chaussures  
pour hommes et garçons

1570-1590 CASCADES,

SAINT-HYACINTHE



L'usine Volcano Ltée, située à Saint-Hyacinthe près de la gare du C.N.P.

# Les Syndicats à Saint-Hyacinthe

(Suite de la page 12)

but, un contrat d'atelier fermé de la maison Casavant Frères. Depuis quelques années, ce syndicat paye à ses membres, une indemnité en maladie. Ce syndicat groupe les employés de Casavant Frères et d'Orgues, O. Jacques, facteurs d'orgues.

Ses dirigeants actuels sont: MM. Euclide Brunette, prés.; Eldéas Gendron, vice-prés.; André Quintal, secrétaire; Eusébe Gaudette, trésorier; Conrad Quintal, Isidore Messier et Alexandre Lefebvre, directeurs.

## Les barbiers et coiffeurs

Fondés en 1935, ces syndicats des maîtres et employés, ont une juridiction territoriale étendue. Ils ont des sections à Drummondville, Granby et Sorrel et comptent aussi des nombreux membres disséminés dans les comtés de St-Hyacinthe, Rouville et Bagot. Grâce à l'excellente collaboration qui existe entre patrons et employés, une convention collective est bientôt conclue dès 1936. Cette convention s'est renouvelée chaque année apportant, chaque fois, de nouveaux avantages pour les intéressés. Chez les maîtres-barbiers et coiffeurs, le président est M. Edmond Bernard, le secrétaire, M. Doria Provençal. Chez les employés, M. Roland St-Georges est le président et M. Rodolphe Bernard, le secrétaire.

## Syndicat du Textile

Fondé en mai 1943, ce syndicat groupe les employés de Goodyear Cotton of Canada et est l'un des plus puissants de notre ville. Ses dirigeants collaborent étroitement avec la Fédération du Textile pour obtenir une convention collective de travail dans cette industrie. Son bureau de direction est composé comme suit: MM. Roger Raiche, prés.; Albert Dupont, vice-prés.; Mlle Jeanette Gadbois, secrétaire; M. Étienne Beaugard, trésorier; Mlle Lucille Dumont, MM. Adrien Desmarais, Adrien Armstrong, directeurs; M. Eugène Desgranges, agent d'affaires.

## Syndicat du vêtement

Dans les débuts, ce syndicat était exclusivement féminin. Fondé en 1941, il s'est dévoué sans cesse pour améliorer le sort des travailleurs de cette industrie. Ses dirigeantes, toujours actives, font un excellent travail de propagan-

de auprès de leurs compagnes et leurs compagnons des industries similaires de cette ville. Ce syndicat groupe, actuellement les employés de Yamaska Garments Ltd, d'ici peu, cependant, il comprendra des sections des autres manufacturiers de vêtement de la ville. Ses dirigeantes actuelles sont: Mlles Laurette Brousseau, prés.; Germaine Cormier, vice-prés.; Irène Bell, secrétaire; Angèle Paré, trésorière; Rita Thériault, Eugénie Raymond, Cécile Dufresne, Madeleine Cousin, directrices; Mlle Laurentia Roux, agent d'affaires.

## Syndicat de la Chaussure

Fondé en juin 1943, ce syndicat groupe les employés de la compagnie J. A. & M. Côté. En janvier dernier, il s'est donné le nouveau bureau de direction suivant: MM. Louis-Aimé St-Germain, prés.; Gérard Grégoire, trésorier; Mlle Adrienne Provost, secrétaire; Mlles Berthe Pelletier et Jacqueline Fournier, MM. Emile Forcier, Armand Dupré et Jéhovah Riendeau, directeurs; Armand Roy, agent d'affaires.

## Syndicat des tanneurs et corroyeurs

Ce syndicat groupe les tanneurs et corroyeurs de la maison Duclos & Payan Limitée, ainsi que les employés des contreforts de la même maison. Fondé en juillet 1943, il obtenait pour les tanneurs et corroyeurs, deux mois à peine après sa formation, une augmentation générale des taux de base de 10%. Dirigeants: MM. Louis St-Amand, prés.; Raoul Bérard, vice-prés.; Elphège St-Amand, secrétaire; Omer Houle, trésorier; Ange-Emile Chicoine, Albert Verteuille et Gérard Hébert, directeurs.

## Syndicat des Institutions religieuses

Ce syndicat groupe les employés de nos différentes institutions religieuses. Fondé en juillet 1943, il est incorporé en vertu de la Loi des Syndicats professionnels. Dirigeants, MM. Normand Huot, prés.; Antoine Deslauriers, vice-prés.; J.-W. Chateaufort, secrétaire; Oscar Poirier, trésorier; Mlle Lina Roy, MM. Gaston Poulain, Gérard Guilbault et Armand Ruel, directeurs.

## Syndicat de la Construction

Lors de sa première forma-

tion en 1927, ce syndicat groupe les patrons et les ouvriers de la construction. Il en sera ainsi durant quelques années.

En décembre 1932, une trentaine d'ouvriers des métiers de la construction se réunissent dans le but de jeter les bases d'un syndicat où seuls, les ouvriers des métiers concernés, seraient admis. Le 23 janvier 1933 le syndicat est formé. Il est affilié au Conseil central au mois de février et à la Fédération des Métiers du bâtiment, le 4 mars.

A l'automne de 1934, le syndicat veut faire bénéficier ses membres et les ouvriers de la région, de la nouvelle loi des conventions collectives de travail. Des difficultés nombreuses attendent les syndiqués.

Dès le 3 novembre, une convention collective est signée. Un groupe d'employeurs s'oppose à ce contrat et ils sont appuyés par un certain nombre d'ouvriers non syndiqués. Cette opposition suscite une lutte qui durera deux ans et dont les travailleurs en construction, en sont les victimes.

Les syndiqués du temps se rappelleront, non sans une certaine émotion, la lutte gigantesque entreprise par leurs officiers, le Conseil central et de leur aumônier, M. l'abbé E.-A. Martel, pour rendre obligatoire cette convention.

Un syndicat professionnel neutre, fondé spécialement dans le but de contrecarrer le projet des syndicats catholiques réussit, avec l'appui de gens influents auprès du ministère du Travail et de quelques employeurs, à rendre obligatoire une convention collective de travail de son choix. Cette convention donnait aux ouvriers de la construction, les salaires les plus bas payés dans la province.

Défait dans sa première tentative, le syndicat ne s'avoua jamais vaincu. En 1936, il devient l'une des parties signataires de la convention; il manoeuvre si habilement par la suite, qu'en 1937 il en est le seul signataire. Sa patience, sa ténacité et son courage sont récompensés. Depuis lors, il s'est efforcé d'obtenir les meilleures conditions de travail pour ses membres et les ouvriers de la construction de la région.

Au mois d'avril 1943, il de-

(Suite à la page quatorze)

## ENCOURAGEZ NOS ANNONCEURS

Hommages de

### LE GRAND HOTEL

Aurèle GAUDETTE, prop.

SAINT-HYACINTHE,

P.Q.

### MAGASIN MODERNE

C.-O. LUSSIER, prop.

483, avenue St-François,

SAINT-HYACINTHE, P.Q.

### M.-O. DAVID & CIE

ENRC.

CADIEUX & LAMOUREUX, props

Tout en vêtements et chaussures pour hommes et garçons.

472, 15<sup>ème</sup> ave St-Simon - Tél. 112 - SAINT-HYACINTHE, P.Q.

Hommages de

### Hump Hairpin Manufacturing Co. of Canada (1940) Ltd.

SAINT-HYACINTHE,

P.Q.

Hommages de

### Casavant Frères Limitée

FACTEURS D'ORGUES

Boiseries de toutes sortes

SAINT-HYACINTHE,

P.Q.

Confiez votre assurance syndicale

à

### LA SURVIVANCE

Compagnie mutuelle d'assurance-vie

Siège social :

SAINT-HYACINTHE

Hommages de

A. DUVAL

### NEEDLECRAFT MILLS LTD

Manufacturier de vêtements de travail  
marque "MAPLE LEAF"

SAINT-HYACINTHE,

P.Q.

Hommages du

### Comité Paritaire des Métiers de la Construction

des comtés de Saint-Hyacinthe-Bagot-Rouville

Bureau : 1535, 4<sup>e</sup> RUE,

SAINT-HYACINTHE

Téléphone : 866

HOMMAGES DE

## J. A. & M. Côté Limitée

● Manufacturiers de chaussures en gros.

● Les plus vieux manufacturiers de chaussures au pays.

SAINT-HYACINTHE



Me Th.-Adéland Fontaine, C.R. M.P. Député au Fédéral de St-Hyacinthe-Bagot, est heureux de déclarer ici l'intérêt qu'il porte et a toujours porté pour la classe ouvrière.

Il sera toujours prêt à supporter leurs légitimes revendications.

Il leur souhaite succès et prospérité dans leurs entreprises, de même que ses meilleures amitiés.

Me Th.-Adéland Fontaine, C.R., M.P.

Hommages de

## SUPER KNITTING MILLS

Fabricants de sous-vêtements tricotés  
marque SUPERKNIT.

SAINT-HYACINTHE.

P.Q.

Hommages sympathiques  
de

## LA CIE E. T. CORSET

Président : J.-E. GAREAU

SAINT-HYACINTHE.

P.Q.

Tél. 625

## RAOUL GAUDET

TISSUS  
NOUVEAUTES  
LINGERIE  
PRELARTS

1490-1500, rue Cascades,

SAINT-HYACINTHE

Compliments de

## HOTEL NOUVEAU-CANADA

Place du Marché

L'Hôtel de Saint-Hyacinthe offrant le plus  
de confort et de sécurité.

Protection contre le feu par gicleurs automatiques.

SALLE A DINER — GRILL — TAVERNE.

### DEUX AUTRES NUMEROS SPECIAUX

Quoique Granby et Sorel fassent partie du diocèse de Saint-Hyacinthe, nous n'avons pas inclus dans ce présent numéro l'histoire du mouvement syndical dans ces deux villes; des numéros spéciaux sur chacun de ces deux importants centres seront publiés plus tard.

# Les Syndicats à Saint-Hyacinthe

(Suite de la page treize)

mande et obtient un boni de vie chère de \$0.7½ de l'heure. Ses dirigeants actuels sont: MM. Ernest Plamondon, prés.; Albert Roy, vice-prés.; Omer Bell, secrétaire; Léo St-Germain, trés.; Ludovic Lalumière, Paul St-Onge et Omer St-Germain, directeurs.

**Chez les patrons:** Depuis quelques années, le syndicat patronal groupe la majeure partie des employeurs de la ville. Il est aussi le signataire de la convention collective des métiers du bâtiment. Son président est M. H. Létourneau et M. Lucien Vadeboncoeur, en est le secrétaire.

### Les aumôniers des Syndicats de Saint-Hyacinthe

Aumônier diocésain: M. l'abbé Jean-Charles Leclair, professeur au Grand séminaire de Saint-Hyacinthe.

Conseil central, construction et menuiserie: M. l'abbé Rosario Lavallée, vicaire à la cathédrale.

Tricot et textile: M. l'abbé Roland Frigon, professeur au séminaire.

Vêtement et employés barbiers: M. l'abbé Rosario Morin, vicaire à la cathédrale.

Chaussure, tanneurs et corroyeurs: M. l'abbé Léonard Benoît, vicaire au Christ-Roi.

Employés de magasins: R. P. F.-M. Fortin, O.P., curé de la paroisse Notre-Dame du Rosaire.

Employés des Institutions religieuses: M. l'abbé P.-P. Mongeau, vicaire à la cathédrale.

### Syndicats patronaux

Marchands: M. l'abbé E.-A. Martel, curé du Précieux-Sang de La Providence.

Construction: M. l'abbé Jean Robin, procureur à l'évêché de St-Hyacinthe.

Maîtres barbiers et coiffeurs: M. l'abbé Omer Jojoïn, vicaire à la cathédrale.

\* \* \*

Le syndicalisme a fait à St-Hyacinthe des progrès considérables, au cours de 1943; le nombre des membres des Syndicats catholiques nationaux a presque triplé pendant les derniers mois de l'année. Ce résultat est grandement attribuable au Comité de propagande, dirigé par M. Georges Patenaude. A la date du 31 décembre 1942, les syndicats catholiques de Saint-Hyacinthe comptaient 680 membres en règle; ce chiffre passa à 1075 le 1er mai 1943 et à plus de 1800 le 31 décembre de la même année.

Au cours de l'année écoulée, six nouveaux syndicats virent le jour, un chez les patrons et cinq chez les ouvriers.

Le syndicat patronal est celui des marchands, fondé en décembre. Chez les ouvriers, les nouveaux syndicats sont les suivants: le textile, la chaussure, les tanneurs et corroyeurs, les employés des institutions religieuses, les employés de magasins.

Onze syndicats sont aujourd'hui affiliés au Conseil central des Syndicats catholiques nationaux de St-Hyacinthe: ceux de la construction, des menuisiers, du vêtement, du tricot, du textile, des employés barbiers et coiffeurs, des tanneurs et corroyeurs, des imprimeurs, des institutions religieuses, de la chaussure, des employés de magasins.

En plus de leur affiliation au Conseil central, tous ces syndicats s'affilièrent à leurs fédérations respectives et à la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada. Tous sont aussi incorporés en vertu de la Loi des Syndicats professionnels de la province de Québec.

Les syndicats patronaux sont au nombre de trois: ceux des maîtres-barbiers et coiffeurs, de la construction et des marchands.

## Les syndicats à Marieville

Depuis 1936, les tailleurs de cuir se sont organisés en syndicat et ont bénéficié d'une convention collective. Plus tard, en 1938, les opératrices se sont organisées à leur tour et ont également bénéficié d'une convention collective. Ces deux groupes d'ouvriers forment deux sections distinctes affiliées au Syndicat des Gantiers de Montréal. Parmi ceux qui ont fait preuve de dévouement inlassable et qui ont été en quelque sorte les

organiseurs, les pionniers, notons Mlles Elisa Girouard et Georgette Gingras ainsi que MM. Albéric Martel et Emile Tétrault. Actuellement, Mlle Louise Fournier, M. Arsène Messier et M. Wilbrød Martel continuent avec courage et conviction le travail si bien commencé. La section des tailleurs compte actuellement 15 membres et les opératrices sont au nombre de 35. Les relations des ouvriers avec M. J.-A. Ouellette, leur patron, sont des plus cordiales.

## Les syndicats à Farnham

C'est au cours de 1936 que le Conseil central de Saint-Hyacinthe organisait les ouvriers de Farnham, sous la bannière des syndicats catholiques. Après quelques réunions de propagande, un syndicat fut fondé, celui de la R. C. Wilkins Co. Les ouvriers des autres industries s'intéressèrent alors au mouvement et bientôt, des syndicats furent fondés dans le vêtement, la confection, la pluche, la soie et le bâtiment.

Quelques-uns sont disparus

depuis, mais les syndicats du bâtiment et de la R. C. Wilkins sont encore existants et bien décidés à vivre longtemps. Ces jours derniers les employés de Weldrest Hosiery Ltd se sont groupés en syndicat. Des employés de la confection et du vêtement suivent régulièrement, depuis quelques mois, les séances du Cercle d'études, des syndicats catholiques. L'aumônier actuel de ces syndicats est M. l'abbé René Lajeunesse, ptre, vicaire à Farnham.

### REMERCIEMENTS

A nos annonceurs, à tous ceux qui de près et de loin ont aidé à la publication de ces quelques pages sur les syndicats du diocèse de Saint-Hyacinthe, nous offrons nos sincères remerciements.

A tous ceux qui désirent réduire le coût de leur chauffage, augmenter leur confort, bénéficier d'un chauffage automatique et moderne, nous recommandons l'installation d'un

Le coût initial est vite remboursé grâce à l'économie réalisée chaque saison. Le VOLCANO est un produit de chez nous fabriqué par

## VOLCANO LIMITEE

autrefois Chalifoux & Fils Ltée.

Bureau des ventes:  
1106 BEAVER HALL  
Tél. PLateau 8531 - Montréal

Usines:  
RUE STE-ANNE  
Tél. 107 - St-Hyacinthe, P.Q.

Représentant du district de St-Hyacinthe:  
J.-Ernest St-Onge, 1871, 5ème Rue St-Hyacinthe  
Tél. Jour 775 Soir 918.

## Foyer mécanique VOLCANO

## Chronique des Employés de l'Industrie de l'Automobile

### L'enveloppe de paie

L'une des clauses du contrat de travail qui protègent le plus les employés de l'industrie de l'automobile est celle qui rend obligatoire pour les patrons de payer les salaires dans des enveloppes. C'est là une excellente protection offerte aux employés et qui les assure que leur salaire leur est toujours payé tel que dû.

Aussi, si certains employés ne reçoivent pas leur paie dans des enveloppes, est-il de leur intérêt d'insister auprès de leurs patrons pour que ces derniers observent la Loi. Si les patrons ne veulent pas se conformer aux exigences du contrat, les employés ont parfaitement le droit d'en avertir qui de droit.

Le Décret No 1742, qui régit actuellement le travail des employés de garage dans le district de Montréal, stipule à l'article VIII, paragraphe "F", ce qui suit:

"Le salaire de tout employé devra être payé au complet hebdomadairement dans une enveloppe scellée, sur laquelle seront inscrits son nom, son numéro matricule, la date de la semaine de travail, le nombre d'heures rémunérées, le taux de salaire à l'heure, le montant contenu dans l'enveloppe; celle-ci devra être initialée par la personne qui aura fait la paie, et, si possible, distribuée le vendredi".

Toutes les précautions ont donc été prises pour protéger les employés, assurer la bonne entente, et éviter des difficultés et des réclamations.

De plus, si les allocations de vie chère, les déductions pour impôts et assurance-chômage, etc., sont inscrites sur l'enveloppe, l'employé sait exactement combien il a gagné durant la semaine et pourquoi il reçoit tel montant.

Que les employés se donnent donc la peine de surveiller eux-mêmes l'application de cette clause du contrat de travail. Ils rendront ainsi un grand service à l'industrie de l'automobile et ils seront eux-mêmes parfaitement protégés.

H.-T. LACHAPELLE, président,  
Syndicat National de  
l'Auto-Voiture, Inc.

### Election au Syndicat de l'Auto-Voiture

L'assemblée générale annuelle des membres du Syndicat national de l'Auto-Voiture, Inc., a eu lieu au cours du mois de janvier dernier, et les élections des directeurs pour l'année 1944 ont été tenues à cette réunion.

M. H.-T. Lachapelle, qui dirige les activités du Syndicat depuis de nombreuses années, a été réélu président pour le

prochain terme.

Les officiers du Syndicat pour 1944 sont:

MM. H.-T. Lachapelle, président; Arthur Marchand, 1er vice-prés.; Marc Langlois, 2e vice-prés.; J.-B. Huot, sec.-arch.; Gabriel Viau, sec.-fin.; Lorenzo Montpetit, trésorier.; J.-Thomas Beaudoin, commissaire ordonnateur; Josaphat Allard, sentinelle.

### Secrétariat du travail de St-Hacinthe

Fondé en 1942, le secrétariat du travail Inc., de Saint-Hyacinthe, poursuit un but bien défini: assurer le maintien de la paix sociale par la formation et le développement de syndicats ouvriers basés sur les principes de la sociologie chrétienne.

Pour accomplir cette mission, le secrétariat fait appel à l'élite de toutes les classes de la société; les professionnels, les industriels, les hommes d'affaires, les chefs ouvriers peuvent, à titres divers, faire partie de l'institution et apporter ainsi, chacun son talent, ses forces, sa condition, quelque contribution à l'oeuvre de restauration sociale que Léon XIII a inaugurée par son immortelle lettre *Rerum No-*

*varum* et à l'établissement de laquelle Pie XI, dans son encyclique *Quadragesimo Anno*, presse de travailler "tous les hommes de bonne volonté".

Le secrétariat n'est pas un syndicat ni un organisme qui entend s'ingérer dans la gestion des syndicats. C'est un bureau de propagande qui s'efforce, par tous les moyens possibles, d'aider au développement du syndicalisme catholique.

La circonscription de ce secrétariat s'étend au diocèse de Saint-Hyacinthe. Il est incorporé en vertu de la 3e partie de Loi des Compagnies. Le président actuel est M. Omer Bell, et M. Odilon Chabot en est le secrétaire général.

### Les Syndicats à Cowansville

A la demande d'un groupe d'ouvriers du textile de Cowansville, le Conseil central de St-Hyacinthe, déléguait, au mois d'août 1936, son aumônier, M. l'abbé E.-A. Martel, et son vice-président, M. O. Chabot, pour rencontrer les ouvriers intéressés et y jeter les bases d'une formation syndicale. Deux assemblées de

propagande furent tenues au sous-bassement de l'église paroissiale. Les ouvriers du textile formèrent alors le premier syndicat catholique de Cowansville. Quelques mois plus tard, les ouvriers du bâtiment joignaient eux aussi les rangs des syndiqués catholiques. M. l'abbé Léon Fortin, curé de Cowansville, est l'aumônier actuel de ces syndicats.

### La fin d'un "rack" t

(Suite de la page 7)

loi de l'extension juridique des conventions collectives. Son action refrènera la multiplicité des ordonnances de la Commission du salaire minimum et d'obligatoires que seront initialement les négociations collectives sous cette loi, les négociations collectives volontaires en seront extrêmement favorisées par la

suite.

L'ordre social ne s'en portera-t-il pas mieux?

Parce qu'elle n'est pas opportuniste ni subversive, la C.T.C.C. sait infiniment mieux que le syndicalisme neutre, vers quel but elle doit, pour sa part, orienter la législation syndicale en notre pays et tout particulièrement en notre province.

Alfred CHARPENTIER

## Travail soigné

Dans les produits fabriqués par la Dominion Textile pour fins de guerre et ceux faits pour la paix on trouve le même travail soigné, depuis si longtemps en demande par les judicieux acheteurs canadiens.

Que ce soit tissus résistants pour avions de combats de notre aviation, ou draps et taies d'oreillers blancs et doux pour usage domestique, la qualité, née de nombreuses années d'expérience dans la fabrication et garantie par le travail habile de nos employés de filatures, est là.

## Dominion Textile Company Limited

Fabricants de

DRAPS ET TAIES D'OREILLERS  
"COLONIAL"

MAGOG FASTEST FABRICS

Q

# UALITÉ!

Pour avoir des choses qui durent—  
considérez d'abord la qualité—le  
genre de qualité que la marque  
Penmans, sur les Vêtements Tricotés,  
représente depuis 76 ans.



# Penmans

P3-43F

ARTICLES TRICOTÉS

SOUS-VÊTEMENTS • BAS • VÊTEMENTS

## Courtes nouvelles de...

(Suite de la page 3)

### THETFORD-LES-MINES

Nous avons reçu deux intéressants rapports de Thetford-les-Mines. La convention collective est renouvelée pour 1944 aux conditions suivantes: 1° les salaires actuellement payés sont maintenus; 2° le Syndicat se réserve le droit d'adresser une requête au Conseil national pour des demandes de hausses de salaires qui étaient formulées au moment du renouvellement du contrat; 3° la compagnie s'engage à payer les augmentations autorisées par le Conseil à partir du 1er janvier 1944. Il est aussi intéressant de remarquer que l'enquête faite par le ministère du Travail a démontré que les effectifs du Syndicat, au mois de décembre étaient de 13,000 membres, alors que le Congrès Canadien n'en comptait que 300. Ne sont-ce pas là des faits qui parlent par eux-mêmes?

### QUEBEC

Voici trois questions très importantes qui ont été soulevées récemment à l'hon. Louis Saint-Laurent, par le Conseil général de Québec:

#### Femmes mariées à l'usine

Devant le fait qu'aux arsenaux de Québec, les femmes mariées sont gardées au travail et les filles congédiées, notre Conseil vous prie instamment de bien vouloir donner les instructions nécessaires afin que l'on procède logiquement au renvoi de la mère à son foyer — seule place qui lui convient — avant de faire tout congédiement de jeunes filles.

#### Confection militaire

Des centaines d'ouvriers et d'ouvrières en confection de Québec étant privés de leur gagne-pain par suite de contrats de vêtements militaires accordés à des firmes hors du Québec, tandis que depuis 3 ans, ces contrats étaient destinés à la ville de Québec, notre Conseil compte sur votre aide pour que les manufacturiers de notre cité continuent de recevoir la part des contrats de confection militaire accordée jusqu'à ces deux derniers mois.

#### Ordonnance des loyers

La nouvelle ordonnance des loyers étant préjudiciable aux familles nombreuses, en ce sens que tout propriétaire peut diviser un grand logement actuellement occupé par une famille de 7 ou 8 enfants, en deux petits logements, pourvu qu'il prouve à la Commission des prix et du commerce en temps de guerre qu'il logera deux foyers — ce qui rompt automatiquement le bail existant légalement — notre Conseil vous supplie de prendre la défense des familles nombreuses afin que cette ordonnance antisociale et antifamiliale soit abrogée.

## Choses et autres

### CETTE MYSTIQUE SYNDICALE

Mot profond qui renferme tout un programme de vie et d'action. Voulez-vous en connaître un aspect? Amis lecteurs, lisez la dernière partie de la chronique intitulée "Les Journées d'Etudes à Sherbrooke, en page 4. Vous apprendrez quelque chose.

### UN MESSAGE

Nous renouvelons à l'attention de nos lecteurs le message que nous leur avons adressé en décembre dernier. Vu le rationnement de ses loisirs et de ses dépenses de voyages, le FURETEUR, malgré toute sa bonne volonté, ne peut aller se rendre compte par lui-même de ce qui se passe en dehors de Montréal. En conséquence, nous prions tous les centres qui veulent faire paraître quelques nouvelles dans cette chronique de bien vouloir les lui communiquer au bureau du journal, 3447 de la rue St-Hubert, à Montréal.

### LES DAMES A L'ETUDE

Récemment, le FURETEUR faisait une soudaine entrée dans un cercle d'études. A quel Syndicat appartiennent ces studieuses dames? Vous le devinez sans peine. Elles étaient absorbées dans la lecture et l'étude approfondie du texte de la nouvelle ordonnance régissant les salaires en temps de guerre. Quels sont ceux qui en font autant?

### EN GARDE!

Le danger communiste existe toujours en notre pays. Aujourd'hui, les communistes sont groupés sous un nom ronflant: le Parti Ouvrier-progressiste. Et c'est surtout dans le monde ouvrier qu'il agit. Aux travailleurs, victimes de l'exploitation capitaliste, les communistes dénoncent l'injustice de leur situation et promettent de la remplacer par un nouveau régime qui leur donnera pleine satisfaction et dont ils se-

ront les maîtres. Mensonges!... chers lecteurs, ... Tromperies!... Une doctrine de haine ne peut jamais engendrer la justice et le bonheur.

### SECURITE ET BONHEUR

Une femme docteur disait dernièrement dans une conférence: "Pour être heureux, l'individu doit sentir qu'il vit en sécurité. Cette sécurité se rattache au contentement qu'il retire de ses activités à son foyer, dans sa famille, dans ses relations sociales et dans son emploi. Or, plus l'employé est satisfait de son travail, plus la direction l'est de son subalterne. L'employé satisfait travaillera mieux, avec plus d'habileté, plus de dévouement!"

### POURQUOI PAS?

L'employeur ne peut-il pas faire énormément pour que l'employé soit heureux dans l'exercice de ses fonctions? Pourquoi pas lui attribuer une tâche convenable à ses aptitudes, se montrer reconnaissant... le bien payer? Pourquoi pas lui faire comprendre d'agréable et d'instructive façon

combien son travail est profitable à la société, même si en soi l'opération est sans signification apparente? Autant de moyens pour amener une saine collaboration entre le capital et le travail.

### UN CAS RARE

Un jeune homme de 19 ans a été condamné à la prison pour avoir refusé de garder la position que lui avait donnée le Service Sélectif. Le prévenu avoua sa culpabilité. En rendant son verdict, le juge déclara que trop de personnes se soustraient au travail. Elles auront le même sort que ceux qui se soustraient au service militaire. Etrange... cependant! On a dit que c'est le premier cas du genre au pays.

### LE CONNAISSEZ-VOUS?

Qui? Quoi? ... Oui, votre mouvement syndical? Savez-vous en quoi il consiste? Savez-vous pourquoi vous en faites partie? Savez-vous ce qu'il peut vous procurer? Et nous poserons ici une autre question: Pourquoi un plus grand nombre de travailleurs ne font-ils pas encore partie de la grande famille syndicale?

## Chacune des Banques à Charte sollicite votre clientèle

# EN CONCURRENCE AVEC LES NEUF AUTRES

### Les dix banques concurrentes:

Banque de Montréal

Banque de Toronto

Banque Canadienne de Commerce

Banque Dominion

Banque Impériale du Canada

Banque de la Nouvelle-Écosse

Banque Provinciale du Canada

Banque Royale du Canada

Banque Canadienne Nationale

Barclays Bank (Canada)

La banque à charte est la gardienne non seulement de votre dépôt, mais aussi du secret de vos opérations.

LA BANQUE À CHARTE observe la plus stricte discrétion sur le compte que vous lui confiez.

Elle porte le nom de banque "à charte" parce que l'autorisation qu'elle possède d'exercer son commerce, ainsi que les conditions et les restrictions auxquelles elle est soumise, font l'objet d'une charte qui lui est octroyée et qui est tenue à jour par le parlement, libre institution qui constitue la plus belle forme de gouvernement démocratique que l'homme ait jamais inventée. Cette charte, qui est une loi du parlement, comporte toutes

les dispositions nécessaires à la sauvegarde de votre argent.

Les dix banques à charte concurrentes sont tout le contraire d'un monopole d'État comme celui qui serait constitué si toutes les banques étaient fondues en une seule au moyen de la nationalisation. Sous le régime du monopole d'État, si l'unique banque vous refusait du crédit, vous n'auriez pas à votre disposition neuf autres banques auxquelles il vous serait possible, à votre choix, de soumettre votre demande. Vous avez cet avantage aujourd'hui.

GASTON GIBEAULT  
AVOCAT

STE-AGATHE-DES-MONTS

Tél. 60 3 rue Préfontaine

LES BANQUES À CHARTE DU CANADA